

Plan Bâtiment Grenelle

Rapport d'activité 2010



EDITORIAL DE PHILIPPE PELLETIER	3
LES TEMPS FORTS DE L'ANNEE 2010	4
ENJEUX ET CONTEXTE	6
ORGANISATION	8
CONSTRUIRE DURABLEMENT	14
RENOVER POUR L'AVENIR	18
MOBILISATION	30
COMMUNICATION	40
ANNEXES	44



Le Plan Bâtiment Grenelle remercie tous ceux qui ont participé, par leurs idées, leurs citations et leurs remarques et leurs envois à l'élaboration et à la diffusion de ce rapport d'activité.



Accompagner un changement profond de notre société, voici la mission confiée à l'équipe d'animation du Plan Bâtiment du Grenelle de l'Environnement, que j'ai l'honneur de conduire.

La transformation que nous portons est décisive pour notre avenir commun. Réduire notre consommation d'énergie et maîtriser les charges d'exploitation des bâtiments, baisser nos émissions de gaz à effet de serre et contribuer à un moindre réchauffement climatique, encourager les investissements d'avenir et relancer une croissance durable : ces actions caractérisent le Plan Bâtiment Grenelle qui, avec la deuxième loi publiée à mi-2010, est désormais lancé.

L'année écoulée est en effet celle du démarrage d'un faisceau d'actions qui nous portera jusqu'à 2050. Les premiers résultats sont là : 250.000 logements en cours de rénovation énergétique ; l'anticipation, par les promoteurs et constructeurs, des échéances fixées par la nouvelle réglementation de construction basse consommation ; l'audit énergétique de près de la moitié des bâtiments publics de l'Etat ... Voilà trois signes, parmi d'autres, qui montrent que le mouvement est bien engagé.

2010 aura été aussi l'année d'une prise de conscience, largement partagée, qu'il nous faut résolument passer aux actes, car l'inaction coûterait cher. La nécessité est ainsi apparue de s'attaquer à la précarité énergétique dans laquelle vivent près de 3,5 millions de ménages, et un plan de lutte a été construit et financé, qui déploiera ses premiers effets en 2011.

La mobilisation des acteurs s'est encore amplifiée en 2010, et la tendance n'est assurément pas à relâcher l'effort : l'année qui s'ouvre devrait être celle de la généralisation des actions de formation pour que la filière de l'offre ait la qualification requise. De nouveaux outils vont être proposés au plus grand nombre (garantie de performance énergétique, bail vert, contrat de performance énergétique ...) de façon à adapter la relation contractuelle à la nouvelle donne et à mettre en sécurité propriétaires et utilisateurs des bâtiments.

Cette dynamique du Plan Bâtiment Grenelle, que les pays étrangers observent avec intérêt, trouve son ressort, d'une part dans le concours actif d'un millier de professionnels qui ont rejoint les groupes de travail et collaborent à leur créativité, d'autre part dans le dialogue participatif qui s'est installé avec l'appareil d'Etat afin d'assurer la production de normes adéquates.

Un mot et trois défis pour 2011 : Mobilisation !

- mobiliser tous les acteurs de la rénovation énergétique : les ménages, les entreprises et les professionnels ;
- mobiliser tous les outils de la formation pour la rendre accessible à l'ensemble de la filière ;
- mobiliser tous les territoires pour apporter l'innovation à l'ensemble du cycle du bâtiment et de l'immobilier.

(Ces orientations ont été arrêtées par le bureau du comité stratégique lors de sa première réunion de l'année 2011)



2010 a été ainsi une année essentielle pour le Plan Bâtiment : se mettre en ordre de marche, inciter le plus grand nombre à monter dans le train et lancer celui-ci.

2011 sera la première année de maturité, celle où le train trouve la bonne vitesse.

Philippe Pelletier
Avocat, Président du comité
stratégique du Plan Bâtiment
Grenelle



Janvier

[Rapport Précarité énergétique](#)
Conférence sur les métiers de la croissance verte

Février
[Rapport Promotion immobilière](#)
[Rapport Parc tertiaire privé](#)



Mars

Salon [Eco-build](#) à Londres
Assemblée du Plan Bâtiment

Juillet / Août
Présentation de la [RT 2012](#)
Engagement volontaire des promoteurs constructeurs
[Guide pour les CPE](#)
Vote de la Loi [Grenelle 2](#)
Assemblée du Plan Bâtiment



Septembre

Lancement de [France Green Building Council](#)
[Rapport Valeur verte](#)

Octobre
Parution du [décret RT2012](#)
Renouvellement de la [lettre de mission](#)
Lancement du tour de France [Rapport Energies renouvelables](#)
Présentation de l'[obligation d'affichage de la performance énergétique](#) et de la refonte du DPE

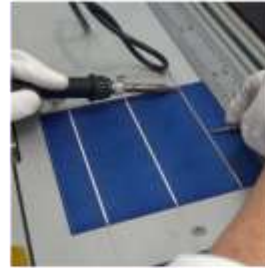




Les temps forts de l'année 2010



Avril
Signature du 100 000^{ème} éco-prêt à
taux zéro
[Inauguration](#) de l'usine Isover à
Chemillé



Mai
Lancement du [chantier
Innovation](#)
Réunion des responsables
de la politique immobilière
de l'Etat

Juin
Semaine de la construction durable au pavillon
Rhône-Alpes, exposition universelle de Shanghai
Lancement du [chantier Energies Renouvelables](#)
Signature des conventions [FEEBat](#) et Règles de l'Art



Novembre
[Rapport d'évaluation du Grenelle
de l'Environnement](#)
[Rapport Innovation](#)
Congrès du [World Green Building
Council](#) à Chicago



Décembre
Signature du premier CPE
en logement social
Assemblée du Plan Bâtiment



Enjeux et contexte



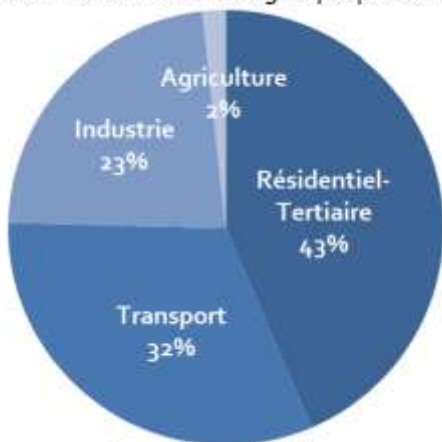
Dans le prolongement d'une démarche de développement durable conciliant croissance économique, respect de l'environnement et justice sociale, le Grenelle de l'Environnement propose de réduire efficacement la consommation énergétique de nos bâtiments. De manière inédite, en France comme à l'international, le Plan Bâtiment Grenelle veille à la mise en œuvre de ces engagements et à leur bonne appropriation par l'ensemble de la société.

LE BÂTIMENT, CHANTIER MAJEUR DU GRENNELLE DE L'ENVIRONNEMENT

Le secteur du bâtiment est le plus gros consommateur d'énergie de notre pays, avec près de 43 % de la consommation d'énergie finale totale. Il génère également 123 millions de tonnes de CO₂ par an, soit près de 25 % des émissions nationales.

Face à ce constat, le Grenelle de l'Environnement a proposé la mise en œuvre à grande échelle d'un programme de réduction des consommations énergétiques des bâtiments. Des objectifs ambitieux ont été définis par les [tables-rondes](#) des 24, 25 et 26 octobre 2007.

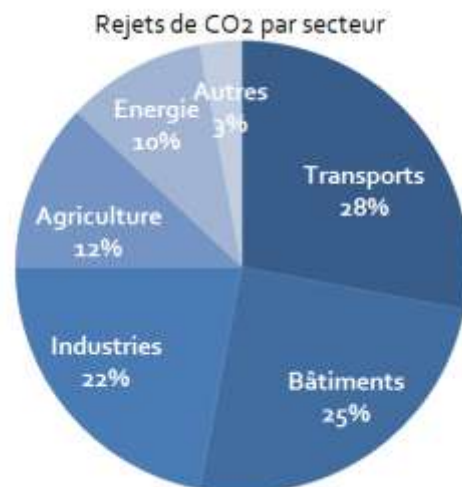
Consommation finale énergétique par secteur



Source : Observatoire de l'énergie, 2007

La pertinence du Plan Bâtiment saluée

Le Conseil de l'Orientation pour l'Emploi, placé sous l'autorité du Premier Ministre, a souligné la pertinence d'une structure de pilotage telle que le Plan Bâtiment et préconise qu'une même coordination puisse être déclinée dans d'autres secteurs économiques. [Rapport « Croissance verte et emploi »](#) - 25 janvier 2010 - p.20



Source : Observatoire CITEPA, 2001

LE PLAN BATIMENT, UN DISPOSITIF DE PILOTAGE INEDIT

Le Gouvernement a décidé que la mise en œuvre de ce programme ambitieux fasse l'objet d'un pilotage spécifique, sur la durée, capable de mettre en mouvement l'ensemble des acteurs publics et privés de la construction et de l'immobilier durable.

Par [lettre de mission du 13 janvier 2009](#), le Premier Ministre a confié la présidence du comité stratégique du Plan Bâtiment Grenelle à Philippe Pelletier, avocat et ancien président de l'[Agence nationale de l'habitat](#). Impliqué dès 2007 dans les travaux du Grenelle de l'Environnement, Philippe Pelletier a notamment conduit les travaux du comité opérationnel sur les bâtiments existants.



LA CONFIANCE RENOUVELEE

Par une nouvelle [lettre de mission datée du 27 octobre 2010](#), le Premier Ministre a renouvelé sa confiance à Philippe Pelletier en prolongeant sa mission d'animation d'une durée de dix-huit mois, c'est à dire jusqu'au 31 juillet 2012.

Ainsi la mobilisation et l'action s'inscrivent dans la durée, en pleine cohérence avec la réalisation des objectifs du Grenelle qui portent le regard jusqu'en 2020 puis 2050.

LES LOIS GRENELLE

La mise en œuvre des engagements du Grenelle de l'Environnement s'est traduite par un très important programme législatif, avec notamment l'adoption de deux lois fondamentales :

→ La loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement du 3 août 2009, dite [Grenelle 1](#) : adoptée à la quasi-unanimité du Parlement, elle donne valeur législative aux engagements du Grenelle ;

→ [La loi portant engagement national pour l'environnement](#) du 12 juillet 2010 permet une première adaptation du cadre juridique à la réalisation de ces objectifs. Elle met ainsi en place les « outils » nécessaires au Grenelle de l'Environnement.



Les différentes lois de finances ont pris des dispositions permettant le verdissement de la fiscalité relative à la construction et à l'immobilier.

Le Plan Bâtiment a été force de proposition dans l'élaboration de ces lois et de leurs différents décrets d'application.

Une attention particulière sur ...

- Le suivi de la mise en œuvre de la RT2012 ;
- La montée en puissance de l'éco-prêt à taux zéro pour la rénovation du logement privé ;
- Le développement des actions de rénovation et du contrat de performance énergétique ;
- L'émergence d'une offre globale et organisée de rénovation énergétique ;
- La diffusion de l'innovation ;
- La mise en cohérence des signes de qualité ;
- Le renforcement des actions en lien avec les collectivités territoriales.



L'action du comité stratégique repose sur le travail permanent de la mission Plan Bâtiment Grenelle et des groupes de travail thématiques. Dans l'esprit du Grenelle, il regroupe les différents collèges d'acteurs de l'immobilier et du bâtiment dans deux structures : le bureau et l'assemblée.

Ces différentes instances concourent à créer l'esprit du Plan Bâtiment : un lieu d'écoute, d'impulsion et de rassemblement de l'ensemble de la filière autour d'un projet commun : l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

L'EQUIPE PERMANENTE : LA MISSION PLAN BATIMENT GRENELLE



Direction de projet rattachée à la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, la Mission Plan Bâtiment Grenelle constitue l'équipe dédiée et permanente du comité stratégique.

Elle est à l'écoute de l'ensemble de la filière, concernée par la mise en œuvre du Grenelle dans le secteur du bâtiment. Son rôle est de veiller à ce que les mesures proposées soient en adéquation avec les attentes de la société. L'équipe assure le lien permanent avec les cabinets ministériels et l'administration pour mesurer le déploiement du Plan Bâtiment.

L'équipe permanente conduit l'action du comité stratégique, en étant présente sur tous les dossiers, en favorisant le portage des propositions et la concertation avec l'administration dans l'élaboration des textes législatifs et réglementaires.

Elle rencontre les partenaires du Plan Bâtiment comme en témoignent les centaines d'entretiens et de rencontres organisés sur l'année 2010 et qui ont aussi permis à la mission d'assurer une veille stratégique.

« L'équipe permanente du Plan Bâtiment est plus que jamais sur la brèche. Soutenir les groupes de travail, recevoir et appuyer les porteurs d'action ou de projets exemplaires, porter le message du Plan Bâtiment et informer le public et les professionnels sur les lois Grenelle. Dans le même temps, rester fixés sur les missions essentielles et être à l'écoute et à la recherche de nouvelles tendances et de nouvelles idées : voilà de quoi nous mobiliser encore et toujours en restant le plus accessible possible au service de la mission, en essayant de ne pas nous prendre trop au sérieux ». Jérôme Gatier



BUREAU DU COMITE STRATEGIQUE

Réuni chaque mois, le bureau du comité stratégique rassemble les représentants des organismes les plus impliqués dans la mise en œuvre du Plan Bâtiment Grenelle. Acteurs de l'immobilier et du bâtiment, représentant les élus, la maîtrise d'œuvre et l'ensemble de l'offre de services, ils définissent ensemble l'action du Plan Bâtiment.

Tout au long de l'année, le bureau s'est affirmé comme l'instance stratégique du comité. Force de proposition sur l'ensemble des dossiers, le bureau a suivi avec attention l'élaboration de la loi [Grenelle 2](#).

Il s'est pleinement investi sur le déploiement des groupes de travail et leur production. Tout rapport des chantiers est présenté au bureau qui fait part de ses propositions de modification et d'évolution.

Jérôme Gatier

Directeur de la mission et
du comité stratégique -
Inspecteur des finances

Hélène Abel

Responsable du volet « Etat
exemplaire »

Anne-Lise Deloron

Responsable des relations extérieures
et institutionnelles

Florian Rollin

Chargé de mission

Chaque réunion du bureau est l'occasion de débattre sur l'actualité du Plan Bâtiment et de faire connaître à l'équipe permanente l'existence d'éventuelles difficultés d'application. C'est véritablement un observatoire direct de la mise en œuvre des objectifs du Grenelle.

En 2010, le bureau du comité stratégique a accueilli de nouveaux organismes et une personnalité qualifiée : [Syntec-Ingénierie](#), la [Coprec](#), le Comité de Liaison Energies Renouvelables ([CLER](#)) et Me Arnaud Gossement, avocat spécialisé en droit de l'environnement. Le bureau est ouvert de manière permanente aux représentants de l'administration ce qui renforce sa capacité à être un lieu de dialogue entre la société civile et les pouvoirs publics.

Perspectives 2011

Au premier trimestre 2011, le bureau du comité stratégique accueillera également Jean Carassus, consultant en immobilier durable, ainsi qu'un représentant de la Caisse des Dépôts.



Ils composent le **bureau** du comité stratégique du **Plan Bâtiment Grenelle** :



François PELEGRIN
[UNSA](#)
Président d'honneur



Christian LOUIS-VICTOR
[Union des Maisons Françaises](#)
Président



Bertrand DELCAMBRE
[CSTB](#)
Président



Virginie SCHWARZ
[ADEME](#)
Directrice exécutive des programmes



Alain MAUGARD
[QUALIBAT](#)
Président



Paul PHILIPPOT
[UNPI](#)
Délégué général



Jean-Marie CARTON
[CAPEB](#)
1^{er} Vice-président



Laurent-Marc FISCHER
Architecte



Alain BENTEJAC
[SYNTEC-Ingénierie](#)
Président



Jean-Marie VAISSAIRE
[AIMCC](#)
Président



Raphaël CLAUSTRE
[CLER](#)
Directeur



Maurice MANCEAU
[Club d'Amélioration de l'Habitat](#)
Vice-Président



Benoît FAUCHARD
[FNAIM](#)
Président délégué au développement durable



Nathalie ROBIN
[FFSA](#)
Présidente du comité immobilier



Patrick STOCKER
[Fédération Bancaire Française](#)
Chargé de mission au pôle Etudes et activités bancaires et financières (jusqu'à décembre 2010)



Alain DE QUERO
[Agence nationale de l'habitat](#)
Directeur de l'action territoriale



Marc PIGEON
[Fédération des Promoteurs Immobiliers](#)
Président



Dorian KELBERG
[FSIF](#)
Délégué général



Antoinette GILLET
[Collectif Effinergie](#)
Présidente d'honneur



Pierre JARLIER
[Association des Maires de France](#)
Vice-président
Sénateur - Maire de Saint-Flour



Jacques LUBETSKI
[COPREC](#)
Président



Jacques CHANUT
[Fédération Française du Bâtiment](#)
Président de la Commission des Affaires Economiques



Patrick LACHMANN
[Union Sociale pour l'Habitat](#)



Arnaud GOSSEMENT
[Cabinet Huglo-Lepage & Associés](#)
Avocat



Dominique CENA
[CICF Construction](#)
Président



Jean-Pierre LOURDIN
Ingénieur général Honoraire de la Ville de Paris
Ancien secrétaire général du [Conseil de l'Immobilier de l'Etat](#)



André ANTOLINI
[Syndicat des Energies Renouvelables](#)
Président



Pascal JEAN
[Club des Services d'Efficacité Energétique](#)
Membre fondateur



Pierre DUCOUT
[Association des Maires de France](#)
Maire de Cestas



Jean SCHEPMAN
[Association des Départements de France](#)
Conseiller général du Nord



L'ASSEMBLEE DU COMITE STRATEGIQUE

L'assemblée du comité stratégique est composée des organismes, fédérations et organisations intéressés par la mise en œuvre du Plan Bâtiment Grenelle. Elle regroupe également toutes les personnalités qui s'impliquent dans les groupes de travail.

Trois réunions annuelles permettent à l'ensemble de ces acteurs, tous secteurs confondus, d'échanger sur l'actualité du Plan Bâtiment Grenelle et ses perspectives d'action. C'est un temps de partage des expériences et d'information, qui renforce la cohésion des acteurs du Plan Bâtiment.

L'assemblée est ouverte à toutes les personnes intéressées par le Plan Bâtiment. Elle accueille de nouveaux participants tout au long de l'année. Le 9 décembre 2010, l'assemblée a réuni plus de 200 personnes venues échanger sur le bilan et les perspectives d'action du Plan Bâtiment.



Près de 500 personnes avaient rejoint la dynamique du Plan Bâtiment quelques mois après son lancement,
Plus de 1000 personnes mobilisent désormais bénévolement leurs talents au service du Plan Bâtiment.





LES CHANTIERS

Les principaux travaux du Plan Bâtiment Grenelle sont conduits à travers des groupes de travail thématiques intitulés « chantiers ». Dix-sept groupes de travail sont mis en place.

Pilotés ou co-pilotés par des personnalités qualifiées du secteur concerné, ils composent des groupes aux compétences complémentaires.

Eco-prêt à taux zéro	Jean-Claude Vannier
Copropriété	Bruno Dhont et Jérôme Dauchez
Parc tertiaire privé	Serge Grzybowski
Collectivités territoriales	Pierre Jarlier
Bâtiments publics de l'Etat	Jean-Pierre Lourdin
Formation Comité de filière « Métiers de la croissance verte »	Philippe Pelletier
Suivi de la RT 2012	Jean-Marie Charpentier et Christian Cléret
Logement social	Stéphane Dambrine
Précarité énergétique	Alain de Quero et Bertrand Lapostolet
Promotion immobilière	Eric Mazoyer et Bruno Corinti
Valeur verte	Méka Brunel
Sensibilité des ménages et des entreprises	Eric Comparat
Réseau Inter-clusters	Catherine Bonduau
Energies renouvelables appliquées au bâtiment	Serge Lepeltier
Innovation	Inès Reinmann et Yves Farge
Transactions immobilières et rénovation énergétique	Bénédicte Bodin-Bertel et Jean-François Buet
Signes de qualité	Jacqueline Faisant et Yves Dieulesaint

LES RAPPORTS DES CHANTIERS

Les groupes de travail publient régulièrement des propositions qui sont soumises au bureau du comité stratégique. Validées par le bureau, ces recommandations sont ensuite portées et soutenues par le Plan Bâtiment.

Perspectives 2011

De nouveaux chantiers seront installés au 1^{er} trimestre 2011. Un chantier dédié à la préparation du décret relatif à l'obligation de travaux de rénovation du parc tertiaire sera piloté par Maurice Gauchot. Un chantier sera également consacré au sujet de la garantie de performance énergétique.

Janvier 2010	Rapport et propositions en faveur de la lutte contre la précarité énergétique Propositions sur le bilan carbone et l'attestation de conformité de la Réglementation Thermique 2012 – Chantier « Parc tertiaire privé » Recommandations sur la promotion immobilière
Mars	Rapport d'étape du chantier « Logement social »
Avril	Recommandations sur la RT 2012
Juillet	Rapport du chantier « Collectivités territoriales »
Septembre	Rapport du chantier « Valeur verte »
Octobre	Propositions pour développer les énergies renouvelables appliquées au bâtiment
Novembre	Rapport intermédiaire du chantier « Innovation » - Leviers à l'innovation dans le secteur du bâtiment

Les propositions des chantiers sont téléchargeables sur le site internet www.plan-batiment.legrenelle-environnement.fr



Objectif

Anticiper puis généraliser la construction basse consommation

Parce que les constructions neuves s'y prêtent davantage que les bâtiments existants, les objectifs assignés à ce parc sont particulièrement exigeants. La mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, à savoir généraliser les Bâtiments Basse Consommation à compter de 2012, se traduit par l'adoption d'une nouvelle réglementation thermique, dite RT 2012, qui remplacera la réglementation actuelle (RT 2005).

L'année 2010 marque ainsi un tournant majeur dans l'histoire de la construction de notre pays.

UNE NOUVELLE ÈRE DE LA PERFORMANCE ÉNERGETIQUE

Le droit de la construction et la réglementation thermique prévoient jusqu'ici une amélioration de performance de 15 à 20 % tous les 5 ans.

Dans l'esprit du Grenelle, la mise au point de cette nouvelle réglementation a fait l'objet, sous l'égide de l'administration, d'une concertation avec l'ensemble des parties prenantes, regroupées en 13 groupes de travail thématiques et un conseil scientifique. Des conférences de présentation et contributions écrites ont permis une large concertation. Des dizaines de milliers de tests ont aussi été réalisés.

A sa place, le Plan Bâtiment a été force de proposition dans l'élaboration de ce nouveau texte.

Le calendrier d'application de la RT 2012

Logements en zone ANRU (maisons individuelles, immeubles, foyers de jeunes travailleurs, cités universitaires) : **28 octobre 2011**

Bureaux, bâtiments d'enseignements et établissements d'accueil de la petite enfance : **28 octobre 2011**

Autres bâtiments tertiaires (commerces, restauration, hôtellerie) : **un an après la publication des arrêtés spécifiques (soit courant 2012)**

Bâtiments à usage d'habitation : **1 er janvier 2013**



Plusieurs chantiers ont formulé des recommandations : le groupe de travail relatif au [parc tertiaire privé](#), animé par Serge Grzybowski (Icade), a mis en évidence l'importance d'une réglementation exigeante qui puisse stimuler l'innovation et a jugé indispensable l'existence d'un délai suffisant entre la parution des arrêtés et l'application aux nouveaux permis de construire. Cette demande a été entendue par l'administration et un délai d'un an a été prévu.

Le groupe de travail relatif à la [promotion immobilière](#), co-piloté par Bruno Corinti (Nexity Logement) et Eric Mazoyer (Bouygues Immobilier), a défini des éléments de nature à promouvoir la réalisation de logements BBC et veiller à l'adéquation nécessaire des règles d'urbanisme : parmi leurs recommandations, on retient notamment la mise en place d'un logiciel simplifié d'aide à la conception de projets BBC en maison individuelle et en logement collectif.



Ces travaux ont été prolongés par le groupe de travail « [Suivi de la RT 2012](#) » du Plan Bâtiment. Autour de Christian Cléret ([Poste Immo](#)) et de Jean-Marie Charpentier ([architecte](#)) : des personnalités de la société civile aux compétences généralistes et complémentaires se sont rassemblées pour apporter leur expertise à l'élaboration de la nouvelle réglementation. Elles ont porté un regard global sur les enjeux et conditions de succès de la RT 2012, permettant d'en faire l'outil fort et cohérent d'une véritable rupture dans le secteur de la construction.



Au-delà de ses réflexions utiles et d'une grande hauteur de vue, le groupe s'est attaché à faciliter le succès opérationnel de la RT 2012 :

- en veillant à limiter le surcoût généré notamment pour les petits logements ;
- en visant la meilleure égalité de traitement entre les différentes filières de fourniture énergétique ;
- en relayant la préoccupation des professionnels sur un certain nombre de sujets, dont le traitement adéquat du confort d'été.

Les recommandations ont reçu une bonne écoute de l'administration et ont été prises en compte dans les arbitrages rendus. Le groupe de réflexion poursuit ses travaux en proposant sa contribution à l'information, la formation et l'observation de la traduction opérationnelle de la RT 2012 dans les projets et réalisations.

« Un saut énergétique plus important que celui des 30 dernières années, une avancée majeure du Grenelle de l'Environnement, sans équivalent en Europe »

Jean-Marie Charpentier nous a quittés. Ce grand architecte de réputation internationale a apporté au Plan Bâtiment toute son énergie, avec la modestie qui le caractérisait. Comme un veilleur vigilant, Jean-Marie tenait à ce que la réglementation thermique soit ambitieuse, axée sur des performances élevées davantage que sur des moyens imposés, laissant ainsi toute sa place à la création de beaux ouvrages. La RT 2012 répond largement à cette quête, qu'il en soit vivement remercié !

LES GRANDS PRINCIPES DE LA RT 2012

La réglementation thermique 2012 est avant tout une réglementation d'objectifs. Elle comporte trois exigences de résultat relatives à une performance globale et quelques exigences de moyens. Cette réglementation thermique est ainsi plus simple et lisible et laisse une plus grande liberté de conception aux maîtres d'œuvre. Son application et son contrôle sont renforcés.

Tout au long de l'année, le Plan Bâtiment a fait preuve d'une vigilance particulière sur l'évolution du projet de réglementation, notamment dans le cadre des discussions de la loi [Grenelle 2](#)





Les grands principes de la RT 2012 :

→ Ce qui ne change pas

- Les exigences à respecter sont de deux types: exigences de performance globale (besoin climatique, consommation d'énergie et confort d'été) et exigences minimales de moyens ;

- La RT 2012 s'articule autour des cinq usages énergétiques : chauffage, climatisation, production d'eau chaude sanitaire, éclairage et auxiliaires.



L'ANTICIPATION DE TOUTE UNE FILIERE

Avec la généralisation de la RT 2012, les consommations d'énergie des bâtiments seront globalement divisées par trois, ce qui correspond à un saut énergétique plus important que celui des trente dernières années.

Les professionnels se préparent déjà à cette rupture méthodologique et technologique.

Qu'est ce que l'énergie primaire ?

Les exigences de consommation de la RT 2012 sont exprimées en énergie primaire, c'est à dire avant transformation et transport de l'énergie, par opposition à l'énergie finale, celle directement utile au consommateur.

→ Ce qui change

- Les exigences de performance énergétique globale sont exprimées en valeur absolue : niveau moyen très performant exigé à 50 kWhep/m²/an ;

- L'introduction d'une exigence d'efficacité énergétique minimale du bâti pour le chauffage, le refroidissement et l'éclairage artificiel. Cette exigence prendra en compte l'isolation thermique et permettra de promouvoir la conception bioclimatique d'un bâtiment ;

- L'introduction de nouvelles exigences minimales : obligation de recours aux énergies renouvelables, obligation de traitement des ponts thermiques (fuites de chaleur), obligation de traitement de la perméabilité à l'air des logements neufs, etc.

La RT 2012 a fait l'objet d'une présentation à la presse le 6 juillet 2010 et les [premiers textes](#) ont été publiés au Journal Officiel le 27 octobre 2010.





Déjà fortement impliqués dans les travaux d'élaboration de la RT 2012, les professionnels du bâtiment et de l'immobilier se sont très vite mobilisés pour proposer des logements conformes au label [BBC-Effinergie](#). Cette adhésion s'est traduite par la signature d'une [convention d'engagements](#) entre les promoteurs et constructeurs, et le Ministère de l'Ecologie. Les acteurs de la construction se sont engagés sur des objectifs chiffrés en termes de logements BBC à réaliser d'ici le 1^{er} janvier 2013, anticipant ainsi l'entrée en vigueur de la RT 2012. L'Etat s'est engagé à maintenir un soutien financier important aux acquéreurs de logements BBC durant la période 2010-2012.



L'année 2010 a ainsi été caractérisée par une très forte croissance des demandes de certifications « BBC-Effinergie » : la dynamique a été nettement plus rapide que prévue.



L'Observatoire BBC

Le collectif Effinergie, l'Ademe et le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement ont noué un partenariat pour créer « L'Observatoire BBC ». Base de données des opérations labélisées, l'observatoire est un outil de partage d'expériences et d'aide à la décision dans la réalisation d'un projet de bâtiment sobre en énergie.

www.observatoirebbc.org

A fin 2010, plus de 62 000 logements et 1,8 million de mètres carrés du secteur tertiaire ont fait l'objet d'une demande ou attribution de certification. Ces chiffres dépassent de loin les prévisions estimées lors des travaux préparatoires, manifestant que le secteur de la construction neuve a pleinement entamé sa révolution énergétique. Il n'est désormais plus possible de mettre sur le marché des immeubles ou des logements obsolètes du point de vue énergétique.



Un effort important d'accompagnement de la RT 2012 s'est amorcé sur l'année 2010 et doit monter en puissance. Les exigences de la nouvelle réglementation imposent d'intégrer la performance énergétique dès la conception du projet et tout au long de celui-ci : c'est une révolution dans l'organisation du chantier et dans l'interface entre les corps de métiers. La formation de l'ensemble de la chaîne d'acteurs, associée à la maîtrise d'ouvrage, constitue donc un point principal de vigilance pour le Plan Bâtiment.

Perspectives 2011

- Suivre le déploiement des engagements des promoteurs-constructeurs
- Soutenir les démarches de formation et d'information de la filière
- En route vers le bâtiment à énergie positive (BEPOS) : préparer les labels qui préfigureront la RT 2020



Rénover pour l'avenir

Objectif

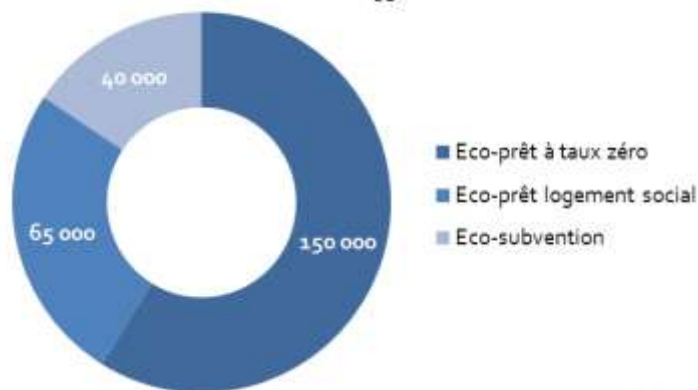
Rénover 400 000 logements par an à partir de 2013

La rénovation des bâtiments existants est l'une des premières clés de la réussite du Grenelle de l'Environnement. Ce parc constitue le plus important foyer d'économies d'énergie, mobilisables selon trois axes : la réalisation de travaux, la modification des comportements et un meilleur pilotage des installations. C'est pourquoi, tous les segments de ce parc font l'objet d'engagements spécifiques et ambitieux portés par le Plan Bâtiment Grenelle.

LA RENOVATION DES LOGEMENTS AU CŒUR DE L'ACTION DU PLAN BATIMENT

La rénovation massive du parc résidentiel est l'un des plus grands défis des engagements du [Grenelle de l'Environnement](#) : les gains énergétiques potentiels sont considérables et sa réalisation participe à l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages. C'est pourquoi, une puissante politique incitative a été mise en place pour soutenir la révolution énergétique du parc de logements de notre pays.

Nombre de logements aidés à fin 2010
Total : 255 000



Source : ANAH, SGFGAS, USH

32 millions
de logements en France





Objectif

Rénover 300 000 logements d'ici 2017 dans le cadre du programme national « Habiter mieux »

SOUTENIR LES PLUS FRAGILES ET LUTTER CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE

3,4 millions de ménages (soit 13 % des ménages) sont en situation de précarité énergétique dans notre pays.

C'est le constat révélé par le chantier « précarité énergétique » conduit par Alain de Quero ([Anah](#)) et Bertrand Lapostolet ([Fondation Abbé Pierre](#)). En exécution de la mission confiée à Philippe Pelletier par Valérie Létard, le groupe de travail a dégagé une définition partagée de la précarité énergétique et élaboré un plan de lutte s'articulant entre des actions nationales et locales.

Les propositions, portées en janvier 2010, ont reçu un éclairage sans précédent de la part du Gouvernement qui a fait de la lutte contre la précarité énergétique une priorité nationale en permettant un financement exceptionnel issu des [Investissements d'Avenir](#). L'année écoulée a permis de concrétiser les modalités du plan: un dispositif de financement spécifique et une mobilisation conjointe des acteurs locaux, institutionnels et d'aide à la personne.



Fin octobre 2010, les premiers contrats locaux d'engagements (CLE), préalables indispensables au déploiement du programme national « Habiter mieux » ont été signés dans le Bas Rhin, la Meurthe et Moselle et avec la commune de Saint Flour. Ce programme national « [Habiter mieux](#) » est doté d'un fonds de 1,25 milliard d'euros, géré par l'Anah. Il est destiné à aider 300 000 propriétaires occupants à financer les travaux de rénovation thermique nécessaires pour permettre de sortir de cette situation de précarité énergétique.



Premier Ministre
Commissariat Général
à l'Investissement

Ce combat contre la précarité a été réaffirmé par le vote de la loi [Grenelle 2](#) qui fixe une définition légale de la situation de précarité énergétique et encourage la lutte en bonifiant la valeur des certificats d'économies d'énergie en cas d'action de lutte contre la précarité

Perspectives 2011

Signatures de dizaines de contrats locaux d'engagements pour permettre le déploiement sur l'ensemble du territoire du programme « Habiter mieux »
Mise en place de l'observatoire national de la précarité énergétique.



L'ÉCO-PRÊT A TAUX ZÉRO, PRINCIPAL OUTIL DU GRENELLE POUR LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS PRIVÉS

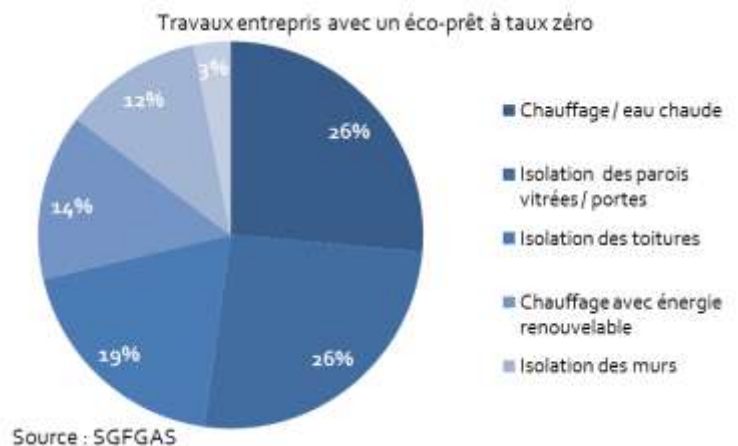
Adopté en loi de finances pour 2009, [l'éco-prêt à taux zéro](#) est l'une des mesures phares du Plan Bâtiment Grenelle et le principal outil de financement de la rénovation thermique des logements privés.



Lancé en avril 2009, la distribution de l'éco-prêt a connu un démarrage encourageant. A fin 2010, environ 150 000 éco-prêts ont été distribués, générant ainsi plus de 3,3 milliards d'euros de travaux. Le ralentissement du rythme de distribution constaté au début de l'année ne permet pas d'atteindre l'objectif initial de 200 000 rénovations à fin 2010. Toutefois, le résultat est satisfaisant au regard de l'objectif général de rénovation du parc résidentiel. Il témoigne d'une prise de conscience des ménages sur l'importance de réaliser des travaux d'économies d'énergie.



Il est essentiel de poursuivre la mobilisation des professionnels du bâtiment et du secteur bancaire et de poursuivre la sensibilisation des publics sur les possibilités offertes par l'éco-prêt à taux zéro.



Perspectives 2011

Travailler à la montée en puissance de la distribution de l'éco-prêt à taux zéro et proposer dans le projet de loi de finances pour 2012 les ajustements nécessaires.

L'éco-prêt à taux zéro en quelques mots...

D'une durée de 10 ans, l'éco-prêt à taux zéro permet de disposer jusqu'à 30 000 euros pour financer des travaux d'économie d'énergie, répartis en bouquet de travaux ou permettant une amélioration globale de la performance énergétique du logement. Il est accessible aux propriétaires, occupants ou bailleurs, d'un logement, en résidence principale, construit avant 1990.

En 2010, le montant moyen prêté dans le cadre d'un éco-prêt à taux zéro s'élevait à 16 800€ pour un montant de travaux moyen de 19 400€.



LA TRANSACTION IMMOBILIERE, LE BON MOMENT POUR RENOVER ?

Vacance du bien, financement potentiellement mobilisable, incidence croissante du score énergétique sur la valeur patrimoniale, autant de paramètres qui incitent à penser que la transaction immobilière serait le moment opportun pour réaliser des travaux d'économies d'énergie. Comment inciter en ce sens ? Quels leviers d'action ?

Le groupe de travail « [Transactions immobilières et rénovation énergétique](#) » piloté par Me Bénédicte Bodin-Bertel (notaire à Pleurtuit) et Jean-François Buet (agent immobilier à Dijon, secrétaire général de la Fnaim) réunit des acteurs de l'immobilier et de la mutation immobilière. C'est un gisement d'économies d'énergie considérable porté par environ 600 000 transactions annuelles.

Les propositions, attendues pour la fin du 1^{er} trimestre 2011, analyseront notamment l'impact de [l'obligation d'affichage de la performance énergétique dans les annonces immobilières](#) (entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011).



LE GRENELLE FACILITE LES TRAVAUX EN COPROPRIETE

L'engagement de travaux de rénovation énergétique en copropriété restait, jusqu'à une période récente, une entreprise complexe, expliquant le nombre restreint de rénovations engagées sur ce segment particulier du parc.

8,5 millions
de logements en copropriété

La loi [Grenelle 2](#) est venue apporter de multiples ajustements et innovations d'importance majeure pour la réussite des objectifs du Grenelle :

→ pour les immeubles disposants d'une installation collective de chauffage ou de refroidissement, obligation de réaliser un diagnostic de performance énergétique à l'immeuble dans un délai de 5 ans à partir du 1^{er} janvier 2012, ou pour les copropriétés de plus de 50 lots, un audit énergétique ;

→ obligation consécutive de se prononcer sur l'opportunité d'un plan pluri-annuel de travaux ou d'un contrat de performance énergétique ;

→ introduction de la notion de « travaux d'intérêt collectif sur partie privative », avec un assouplissement des règles de majorité pour le vote de ces travaux.



Cet ensemble de mesures permet de sensibiliser les copropriétaires sur la question de la consommation d'énergie de l'immeuble et facilite la mise en œuvre de travaux de rénovation énergétique. Il appartient au groupe de travail « [Copropriété](#) » d'accompagner l'administration dans l'élaboration des textes d'application et d'engager le développement des outils pertinents.



Plusieurs expériences réussies dans le secteur de la copropriété, le plus souvent avec l'appui d'une collectivité territoriale, d'un financement spécifique ou d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, ouvrent la voie à de nouvelles expérimentations.

Le groupe de travail, attentif à ces initiatives, devra conduire le mouvement de formation et de mobilisation des conseils syndicaux, syndicats et entreprises de services. Le Plan Bâtiment a encouragé différentes initiatives en ce sens au cours de l'année 2010 : Carnet du développement durable ([Fnaim](#)) ; Eco-bilan pour tous ([ARC](#)).

Perspectives 2011

Participer à l'élaboration des décrets d'application de la loi Grenelle 2 et suivre les expérimentations en cours dans les copropriétés afin d'organiser la mobilisation de l'ensemble des acteurs.

Objectifs

Rénover les 100 000 logements sociaux les plus énergivores à fin 2010

Rénover 800 000 logements sociaux avant 2020

L'ENGAGEMENT DU PARC RESIDENTIEL SOCIAL

Avec une consommation moyenne de 170 kWh/m²/an, ce parc de 4,5 millions de logements connaît un niveau de performance énergétique meilleur que le reste du parc résidentiel.

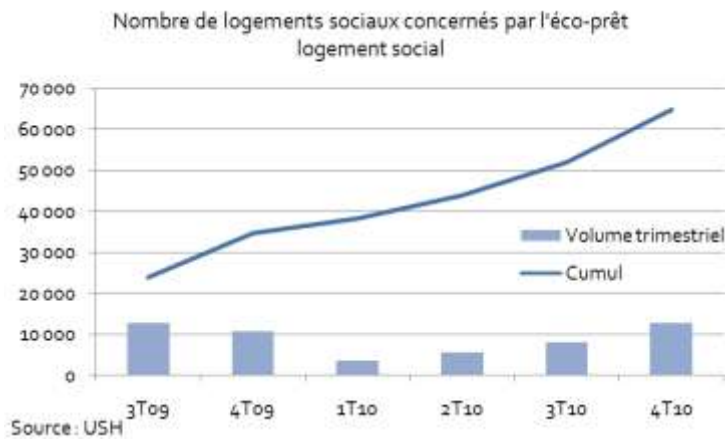
L'implication résolue des organismes HLM dans la mise en place de politiques publiques de gestion et d'amélioration des logements leur permet aujourd'hui d'être en capacité de pouvoir rechercher une amélioration significative de la consommation d'énergie de leur parc.

Afin de permettre, en 2009 et 2010, la rénovation énergétique des 100 000 logements sociaux les plus énergivores, l'Etat et la [Caisses des Dépôts](#) ont mis en place un financement spécifique, l'éco-prêt logement social : prêt d'un montant compris entre 9 000€ et 16 000€ par logement, au taux fixe de 1,9% sur 15 ans.

4,5 millions
de logements sociaux



L'année écoulée a permis quelques évolutions du dispositif. La Caisse des Dépôts a autorisé que ce prêt soit aussi proposé au taux de 2,35% sur 20 ans, et que 20 000 logements de classe D puissent faire l'objet d'un financement par l'éco-prêt logement social.



Ainsi, en fin d'année 2010, près de 65 000 logements ont fait l'objet d'une rénovation thermique grâce à l'éco-prêt logement social et plus de 50 000 logements ont été rénovés par la mobilisation des financements de droit commun des organismes HLM.



Avec 115 000 rénovations déjà entreprises, le parc résidentiel social a pleinement engagé sa rénovation énergétique. L'effort de mobilisation des acteurs du logement social doit être maintenu pour atteindre l'objectif fixé à l'horizon 2020.

Le chantier « [logement social](#) »

Le groupe de travail conduit par Stéphane Dambrine (directeur général de Valophis Habitat) a présenté au bureau du comité stratégique du Plan Bâtiment, une série de propositions sur la question de l'efficacité énergétique du parc social. Celles-ci s'articulent en trois axes :

L'amplification du mouvement de rénovation, la sécurisation du recours au système de chauffage urbain et enfin des propositions relatives à la RT 2012. Certaines de ces propositions comme l'ouverture de l'éco-prêt logement social à la classe D, l'allongement de la durée de l'éco-prêt ou l'élaboration d'une réglementation thermique performantielle ont reçu un accueil favorable et se sont concrétisées au cours de l'année.



L'IMMENSE GISEMENT D'ECONOMIES D'ENERGIE DU PARC TERTIAIRE

Objectif
Réaliser sur ce parc, des travaux de rénovation énergétique dans un délai de 8 ans dès 2012

Avec environ 850 millions de m² de surface chauffée, une importante variété de bâtiments publics et privés et une consommation énergétique très diverse selon l'utilisation, le parc tertiaire représente un large gisement d'économies d'énergie mais recouvre une multitude de problématiques.

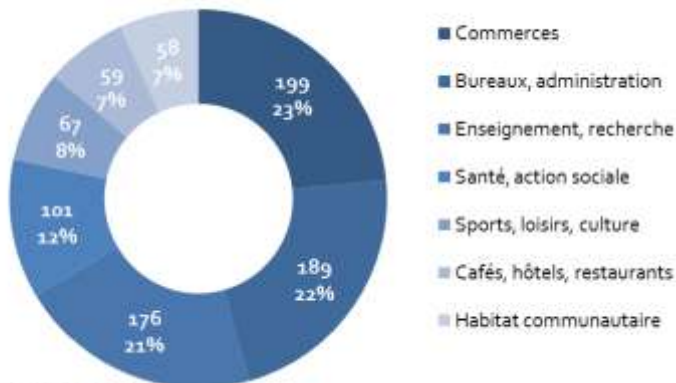
Conformément aux objectifs du [Grenelle de l'Environnement](#), ce parc fait l'objet d'une obligation de réaliser des travaux de rénovation énergétique entre 2012 et 2020 (article 3 de la loi [Grenelle 2](#), dont les modalités seront précisées par décret.

Le ministère de l'Ecologie a confié au Plan Bâtiment Grenelle l'organisation de la concertation nécessaire à la rédaction de ce décret.

Philippe Pelletier a chargé Maurice Gauchot ([CBRE](#)) de mener, au sein d'un groupe de travail ad hoc, cette concertation qui devra rassembler l'ensemble des acteurs des segments publics et privés du parc.



Surfaces chauffées dans le tertiaire (en millions de m²)



Source : SEREN 2009

Perspectives 2011
La sortie du décret relatif à l'obligation de travaux de rénovation dans le secteur tertiaire est prévue fin 2011. De premières propositions du groupe de travail seront présentées avant l'été et les recommandations définitives suivront en septembre.

480 millions de m² dans le secteur tertiaire privé

370 millions de m² dans le secteur tertiaire public :

250 millions de m² pour les collectivités territoriales et

120 millions de m² pour l'Etat et ses opérateurs



Objectif

Engager d'ici 2012, la rénovation des bâtiments de l'Etat et de ses établissements publics, afin de réduire leur consommation d'énergie de 40% et leurs émissions de gaz à effet de serre de 50%

LE GRENELLE ET LE PATRIMOINE DE L'ETAT

Conformément aux engagements du Grenelle, l'Etat s'est engagé dans l'amélioration de la performance énergétique de ses bâtiments (et de ceux de ses établissements publics) qui devra être réalisée entre 2012 et 2020. Ce programme s'inscrit dans le mouvement de professionnalisation de la gestion immobilière de ce parc.

Le recensement a permis l'audit d'environ 22 millions de mètres carrés de surfaces bâties, dont 19 millions de mètres carrés en services déconcentrés ou opérateurs locaux (universités), et 3 millions de mètres carrés portés par l'administration centrale ou par certains opérateurs de l'Etat.

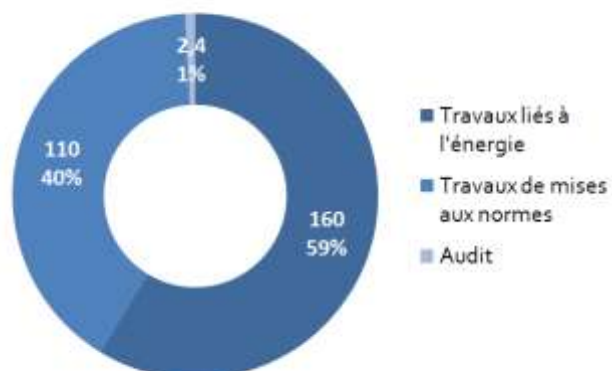


Les premiers résultats de cette campagne confirment que les objectifs du Grenelle pourront être atteints avec un coût des travaux de l'ordre de 200€/m², conforme aux estimations du COMOP « [Etat exemplaire](#) ».

Pour favoriser ce financement, un programme spécifique « Entretien des bâtiments de l'Etat » (170 millions d'euros en 2010) a été inscrit au budget de l'Etat afin de soutenir les dépenses de réhabilitation énergétique et de mise en accessibilité.

Il s'est déployé dès 2009 et tout au long de l'année 2010 grâce au financement dédié du [Plan de Relance](#) de l'économie : le programme d'audit sur les thématiques d'entretien, de rénovation énergétique et de mise en conformité avec les règles d'accessibilité a été financé à hauteur de 50 millions d'euros.

Coût des travaux des bâtiments publics (en €/m²)



Source : DDE du Rhône



Cette politique est principalement portée par les services déconcentrés du Ministère de l'Ecologie et les représentants régionaux de l'immobilier de l'Etat de France Domaine, sous l'impulsion des Préfets de région et de département. Elle est suivie avec attention par le Plan Bâtiment.

Le comité stratégique a favorisé, auprès des services déconcentrés et des collectivités territoriales, le recours au contrat de performance énergétique. Une expérimentation sur les bâtiments de l'Etat a été lancée afin d'offrir aux maîtres d'ouvrage publics et aux gestionnaires de bâtiments des exemples reproductibles et accessibles à tous.

Le contrat de performance énergétique

A l'initiative du Plan Bâtiment Grenelle, l'Etat a confié à Me Olivier Ortega, avocat au cabinet [Lefèvre, Pelletier & associés](#), une mission sur le contrat de performance énergétique. Il est chargé de recenser les freins techniques, juridiques ou financiers qui ralentissent le développement en France des contrats de performance énergétique sur les bâtiments publics comme privés.

Les propositions seront remises au Ministre de l'Ecologie en février 2011.

www.lecpe.fr

Le recours au CPE s'amorce sur divers champs du parc : des initiatives intéressantes ont été prises en 2010 pour la rénovation des bâtiments scolaires (Ville de Paris, Région Alsace, Région Centre, département de la Manche, ville de Montluçon notamment).



LA MISE EN MOUVEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Soumises à l'obligation générale de rénovation énergétique de leur parc entre 2012 et 2020, les collectivités territoriales ne font pas, en l'état, l'objet de mesures spécifiques.

Dès lors, de nombreuses initiatives intéressantes ont été entreprises par des collectivités engagées dans le [Grenelle](#) mais la rénovation énergétique des bâtiments de ce parc ne s'est pas encore généralisée. Beaucoup de questions se posent : par où commencer ? Comment financer ces travaux ? Quels travaux réaliser en priorité ? Comment associer les administrés à cette démarche ?



Autant de problématiques et d'éléments de réponses abordés dans le rapport du chantier « [Collectivités territoriales](#) » conduit par Pierre Jarlier (sénateur-maire de Saint Flour et vice-président de [l'Association des Maires de France](#)). Il rappelle que les collectivités territoriales sont des acteurs essentiels de la mise en œuvre du Plan Bâtiment Grenelle.



L'importance de leur parc de bâtiments et leur rôle d'exemple et de relais auprès des habitants en font une des cibles privilégiées des politiques publiques liées à l'environnement. A titre d'exemple, les bâtiments communaux représentent les trois-quarts de la consommation d'énergie des communes (21 milliards de kWh consommés en 2005) et figurent donc comme le principal gisement d'économies d'énergie de ces collectivités.



Le chantier a formulé [28 propositions](#) pour favoriser le Grenelle dans les collectivités. Elles s'articulent en 4 axes :

→ Améliorer la connaissance du parc de bâtiments des collectivités territoriales en incitant les collectivités à s'engager dans une démarche de diagnostic à travers la réalisation d'audits énergétiques sur l'ensemble de leur patrimoine : le rapport énonce que l'inventaire national des bâtiments doit être complété, et il préconise de mobiliser les principales associations d'élus pour lancer une nouvelle enquête sur les consommations d'énergie et l'état du parc des collectivités.

→ Assurer l'efficacité économique des actions de rénovation thermique des bâtiments des collectivités : le rapport rappelle le rôle important joué par [l'ADEME](#) dans le conseil aux collectivités territoriales ; il insiste sur l'importance de l'approche en « coût global ».

→ Développer les financements : l'éco-conditionnalité des aides publiques et les financements bonifiés constitueraient notamment une réponse adaptée aux attentes des collectivités, tout comme le développement des politiques contractuelles entre l'Etat et les collectivités dans le cadre de la mise en œuvre de stratégies globales de développement durable, s'inscrivant dans les [agendas 21](#) et les [plans climat énergie territoriaux](#).

→ Asseoir le rôle moteur des collectivités dans la dynamique de rénovation thermique : les membres du groupe relèvent que cette démarche de performance énergétique doit être impulsée au travers de partenariats locaux, en lien avec l'Etat et l'ensemble des collectivités. Le niveau intercommunal apparaît par ailleurs comme un échelon d'action pertinent. Les collectivités interviennent ainsi sur leur propre patrimoine mais aussi en soutien à la rénovation des logements de leurs administrés.

Perspectives 2011

Porter et concrétiser ces propositions par une collaboration renforcée avec les associations d'élus et le collectif [Effnergie](#).



LA RENOVATION DU PARC TERTIAIRE ENCOURAGEE PAR LE MARCHÉ

L'étendue et la diversité des surfaces bâties du secteur tertiaire, ainsi que leur niveau de consommation élevé, font de la rénovation de ce parc un défi majeur pour l'ensemble de la place immobilière, qui appréhende déjà les répercussions économiques d'une nouvelle variable : la performance énergétique du patrimoine.

La mobilisation de l'ensemble de la profession s'est ainsi rapidement opérée, sans attendre l'entrée en vigueur de l'obligation de rénovation. Conformément aux préconisations du rapport « [Tertiaire privé](#) » conduit par Serge Grzybowski ([Icade](#)), la loi [Grenelle 2](#) a instauré le principe de l'adjonction obligatoire d'une annexe environnementale au bail. Cette mise en place caractérise une avancée considérable dans la prise en compte des caractéristiques énergétiques et permet d'ancrer la notion de performance énergétique dans la vie contractuelle de l'immeuble et dans la relation entre le bailleur et le preneur.

La loi renvoie à un décret d'application la teneur de l'annexe environnementale. C'est sous la conduite de membres actifs du groupe « [Tertiaire privé – bail vert](#) » que la rédaction du projet de décret s'est organisée, en lien étroit avec l'administration. L'ensemble de la Place immobilière s'est donc mobilisée pour définir les contours d'une obligation qui traduit la volonté de ce secteur de s'engager résolument dans le Grenelle de l'Environnement.

L'annexe environnementale : les grands principes

Adjointe à tous les baux de bureaux ou de commerce, conclus ou renouvelés, à partir du 1^{er} janvier 2012, dès lors qu'ils portent sur une surface supérieure à 2000 m².

Etendue aux baux en cours à compter de juillet 2013.

Les parties au bail devront se communiquer les informations relatives aux consommations énergétiques des locaux loués.

Le preneur devra permettre au bailleur l'accès aux locaux pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique.



**« L'efficacité énergétique,
première priorité des locataires de bureaux »**

([Etude GE Capital Real Estate](#) - janvier 2011)



Encouragée par l'apparition progressive de l'annexe environnementale au bail, la montée en puissance du développement durable dans l'immobilier tertiaire impacte progressivement l'évaluation patrimoniale des actifs immobiliers : c'est la conclusion des réflexions du chantier « [Valeur verte](#) » conduit par Méka Brunel ([SITQ Europe](#)).

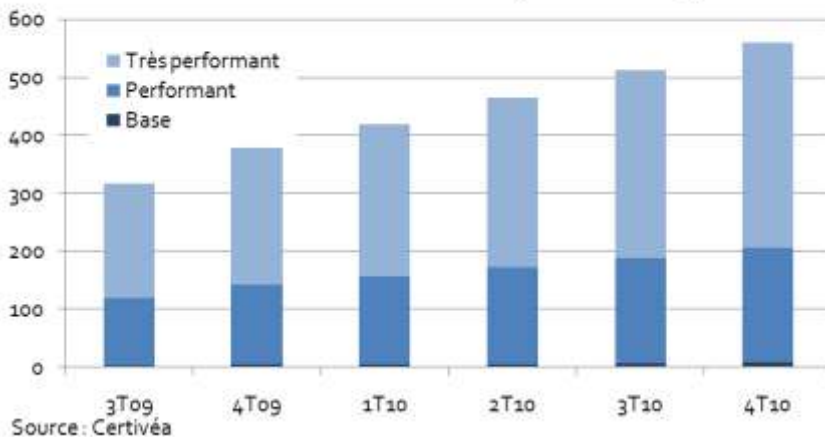
Le groupe a concentré sa réflexion sur l'immobilier de bureau et analysé les premières conséquences d'une préoccupation croissante des investisseurs pour les immeubles énergétiquement performants.

L'analyse du groupe de travail confirme que la prise en compte des caractéristiques environnementales et écologiques dans la gestion patrimoniale n'est plus "une mode" mais un véritable axe stratégique.

Le groupe de travail a pu néanmoins valider, grâce au concours de multiples acteurs, que la valeur verte sera au rendez-vous.



Nombre de certifications environnementales HQE pour le tertiaire classées selon la valeur du critère "gestion de l'énergie"



Tout au long de l'année 2010, le déploiement du Plan Bâtiment Grenelle dans le secteur tertiaire a conduit à faire des caractéristiques énergétiques et environnementales une donnée stratégique dans la gestion patrimoniale. Le nombre de projets certifiés et labellisés, ou en cours de l'être, évolue considérablement.



Mobilisation



Montée en compétences, implication territoriale ou promotion internationale, innovation, utilisation de nouvelles énergies, simplification des outils, les chantiers ouverts par le Grenelle de l'Environnement sont nombreux. Ils témoignent de l'importance et de la diversité des changements portés par l'évolution du secteur du bâtiment. L'année 2010 a véritablement marqué l'appropriation de ces enjeux par l'ensemble de la filière, qui s'est résolument engagée sur ces sujets aux côtés du Plan Bâtiment.

INTEGRER LES ENERGIES RENOUEVABLES

Si la réussite des objectifs du Grenelle de l'Environnement nécessite principalement une réduction du besoin énergétique du bâtiment, la question des énergies renouvelables devait faire l'objet d'une réflexion spécifique pour permettre aux maîtres d'ouvrage de mieux appréhender leur utilisation. Avec ses objectifs propres de réduction de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre, le bâtiment est un vecteur privilégié pour utiliser de manière croissante les énergies renouvelables. Les professionnels s'organisent et les marchés liés aux énergies renouvelables émergent tout en restant très sensibles aux politiques incitatives.

D'autant que ce secteur s'est vu assigner des objectifs spécifiques, portés par le Grenelle de l'Environnement et par l'Union Européenne : atteindre, d'ici 2020, une part de 23 % d'énergies renouvelables (objectif de la loi [Grenelle 1](#)) dans la consommation énergétique globale de notre pays.

Aussi, sous la conduite de Serge Lepeltier, maire de Bourges et ancien ministre de l'Environnement, un chantier « [Energies renouvelables appliquées au bâtiment](#) » a été lancé au printemps 2010 et a rassemblé juristes, ONG, syndicats, spécialistes des énergies



renouvelables, professionnels du bâtiment et maîtres d'ouvrage. Des propositions sectorielles (bois, solaire thermique, pompes à chaleur, réseaux de chaleur, géothermie, photovoltaïque et éolien) ont été définies.

Au-delà de ces nombreuses [propositions](#), le groupe a souhaité attirer l'attention sur trois sujets généraux : la cohérence politique, la formation des professionnels et l'information du public.





Zoom sur 3 idées forces du rapport « [ENR appliquées au bâtiment](#) »

→ La cohérence politique :

Améliorer la traduction en action de la politique française pour le développement des ENR appliquées au bâtiment – Créer un lieu de coordination technique, économique et fiscal réunissant l'ensemble des acteurs impliqués dans l'élaboration des dispositifs ;

→ La formation :

Engager un plan national de formation et de suivi de la qualité des installations d'énergies renouvelables – Conditionner l'obtention des aides à la qualification des entreprises ;

→ L'information :

Informer davantage le grand public sur les tendances du marché et la maîtrise d'ouvrage sur les dispositifs existants – Créer un observatoire des coûts des différentes technologies.

DEVELOPPER DES SIGNES DE QUALITE AU SERVICE DE L'UTILISATEUR

Dans tous les domaines de l'immobilier et du bâtiment, les signes de reconnaissance de la qualité se multiplient au fur et à mesure de l'évolution des normes et des enjeux.

Ce foisonnement est unanimement reconnu comme la preuve de l'engagement dynamique des professionnels. Toutefois, la profusion ne doit pas occulter le rôle premier des signes de qualité : informer et servir le client, utilisateur du bâtiment construit ou rénové.

C'est pourquoi le bureau du comité stratégique du Plan Bâtiment a décidé de lancer un [chantier](#) destiné à appréhender la problématique des signes de qualité du point de vue des usagers. Le co-pilotage de ce groupe de travail, dont les travaux ont débuté à l'hiver 2010, a été confié à Jacqueline Faisant ([BNP Paribas Real Estate](#)) et Yves Dieulesaint ([Gecina](#)).

Perspectives 2011

Remise de propositions en mai 2011



Feuille de route du chantier

« [Signes de qualité](#) » : principales missions

- Identifier et renforcer les initiatives qui permettent de qualifier le mieux l'ouvrage ;
- Proposer de nouveaux critères de la commande publique ou privée ;
- Rapprocher la certification des produits et des acteurs de la certification des ouvrages ;
- Déterminer le rôle des signes de qualité dans une optique de « garantie de résultats ».



ORGANISER L'EVOLUTION DES COMPETENCES

Très hétérogène, avec près de 4 millions d'actifs, la filière bâtiment est l'un des secteurs économiques les plus importants de notre pays et comporte un potentiel significatif de création d'emplois, estimé à plus de 20 000 emplois par an d'ici 2020.

Les évolutions portées par la nouvelle réglementation thermique, en construction neuve, et les objectifs de performance énergétique, dans le secteur existant, impactent fortement les métiers du bâtiment : la filière est-elle prête ?

Le saut quantitatif et qualitatif à réaliser dans le niveau de performance des ouvrages est important : la formation, tant initiale que continue est donc l'enjeu majeur de la réussite des engagements du [Grenelle](#). Il s'agit de travailler mieux mais aussi autrement : les différents corps de métiers, dans la conception et la réalisation, vont apprendre à travailler ensemble pour atteindre la performance globale recherchée.

Très vite, le Plan Bâtiment a initié des propositions pour soutenir le développement d'une politique publique majeure en faveur des métiers du bâtiment.



La filière du bâtiment c'est :

→ 3 484 000 actifs sur l'ensemble de la filière (en 2009), dont :

- 1 600 000 maîtres d'ouvrage, commanditaires et gestionnaires
- 115 000 maîtres d'œuvre et assistants à maîtrise d'ouvrage
- 1 200 000 artisans et entrepreneurs de réalisation de travaux
- 535 000 fabricants, importateurs et distributeurs de produits
- 34 000 fournisseurs de services exploitation et maintenance

→ 364 000 entreprises dans le bâtiment, dont 356 000 entreprises de moins de 20 salariés (décembre 2009)

→ 1 436 000 salariés, 260 000 artisans et 120 000 intérimaires (2009)

A l'occasion de la 1^{ère} conférence nationale sur les métiers de la croissance verte, organisée le 28 janvier 2010, le Ministère de l'Ecologie a présenté le plan national de mobilisation des filières et des territoires pour le développement des métiers liés à la croissance verte. Les principales annonces relatives au secteur du bâtiment reprennent ainsi les propositions du Plan Bâtiment : introduire des modules liés au développement durable dans toutes les formations, assurer la pérennité et l'extension du dispositif [FEEBat](#) (Formation aux économies d'énergie dans le bâtiment) jusqu'en 2012, réviser les Règles de l'Art de la construction.



Ces annonces se sont concrétisées par la signature, le 14 juin 2010, d'un [partenariat](#) entre le Ministère de l'Écologie et EDF. Le partenariat vise à accompagner les professionnels du bâtiment et à leur permettre de relever les défis du Grenelle Environnement. Cet [accord](#) prévoit d'une part, la révision générale des Règles de l'Art de la construction, et d'autre part, la formation aux économies d'énergie de 120 000 professionnels du bâtiment par le programme FEEBat. EDF contribue à ce partenariat à hauteur d'environ 70 millions d'euros, à travers le dispositif des certificats d'économies d'énergie.

Grâce au programme [FeeBat](#), la formation continue des professionnels s'est en partie développée. Face à l'objectif initial de montée en compétences de 50 000 professionnels en 2008 et 2010, on compte à ce jour environ 30 000 professionnels ayant suivi les stages de formation.



Le Plan Bâtiment défend l'idée que ce programme doit être ouvert à l'ensemble de la filière, spécialement les maîtres d'œuvre, architectes et ingénieurs, et la maîtrise d'ouvrage (organismes de logements sociaux, foncières, syndicats de copropriété).

Fin 2010, il a été élargi aux professionnels du négoce ce qui permet d'envisager une ouverture nouvelle majeure du dispositif sur l'année 2011.





Toutefois, le déploiement des dispositifs et la mobilisation des professionnels du bâtiment se trouve en décalage par rapport aux objectifs, malgré une mise en place résolue des qualifications professionnelles, et le lancement des marques [Eco Artisan](#)® par la [CAPEB](#) et [Les PROS de la performance énergétique](#)® par la [FFB](#).



Chaque année, les besoins sont estimés à 360 000 personnes en formation continue et 70 000 à 100 000 jeunes en formation initiale (contre 50 000 actuellement). Il est donc nécessaire d'amplifier les efforts et l'attractivité de la filière. L'implication de l'Education Nationale est un élément clé qui devrait ainsi permettre la refonte des formations professionnelles initiales.

Un effort et une attention particulière doivent donc être portés prioritairement sur cette action, tant en formation continue qu'en formation initiale.

Perspectives 2011

Mobiliser la filière aux enjeux du Grenelle et de la formation : priorité 2011
Publication d'un rapport de propositions en avril 2011.



Les principales propositions du Plan Bâtiment Grenelle en matière de formation

En 2010, le comité de filière « [Métiers du bâtiment](#) » animé par le Plan Bâtiment a continué de réunir les professionnels afin de déterminer une série de propositions

→ Formation continue

Ouvrir le dispositif FEEBat à l'ensemble de la filière du bâtiment : maîtrise d'œuvre, ingénierie, maîtrise d'ouvrage

Diversifier les outils de formation : soutien aux outils numériques et e-learning

→ Formation initiale

Encourager une prise de parole politique et forte du Ministère de l'Education Nationale sur les enjeux du Grenelle dans la formation initiale

Adapter, sur le plan qualitatif et quantitatif, les dispositifs de formation aux besoins du Grenelle

Faire évoluer la politique de recrutement et assurer la montée en compétences des maîtres de la formation initiale



FAVORISER L'INNOVATION

Le secteur du bâtiment s'est engagé dans une mutation profonde pour répondre au défi environnemental et économique qui lui est adressé. Ce challenge, qui ira croissant dans les années à venir, ne pourra être efficacement relevé par la filière bâtiment qu'en innovant mieux et davantage.



Dès lors, le sujet a fait l'objet, en 2010, d'une réflexion spécifique par la création d'un [chantier](#) copiloté par Inès Reinmann ([Acxior Corporate Finance](#)) et Yves Farge ([Académie des Technologies](#)). Une approche large de l'innovation, pas seulement technologique mais aussi financière, organisationnelle, de conception, commerciale et de comportement, a été adoptée par le groupe. Des premières [recommandations intermédiaires](#) ont été présentées en fin d'année 2010. Elles sont articulées autour de deux idées force :

- moderniser la vision française de l'innovation à la fois dans ses champs (technologique mais aussi organisationnel, financier et commercial) et sa géographie (de l'innovation locale à l'« importation » d'innovations étrangères) ;
- passer d'une obligation de moyens à une obligation de résultats et une exigence de performance globale qui comprend énergie mais aussi confort, santé et environnement.

Le bâtiment est créé pour rendre service à ses occupants. La performance d'usage doit être placée au centre de la chaîne des acteurs du bâtiment. Dès lors, l'innovation ne doit servir que ce seul objectif : répondre aux besoins de l'utilisateur des bâtiments.

Perspectives 2011

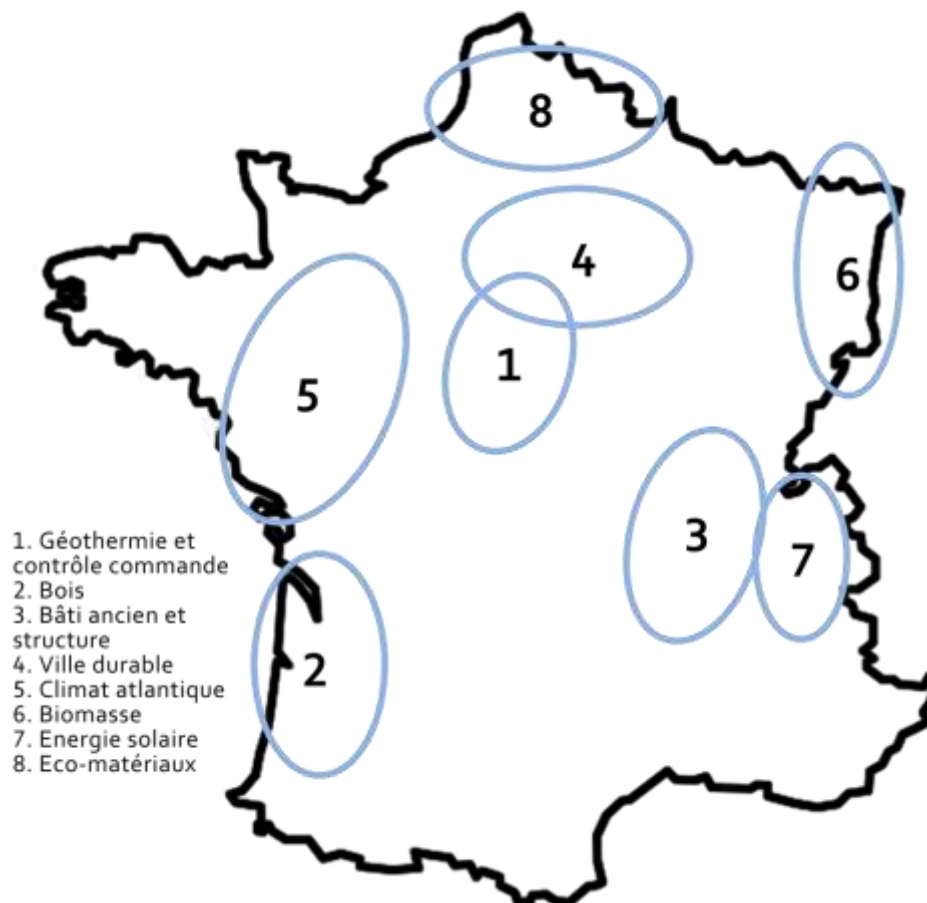
Développer des propositions sur de nouvelles thématiques liées à l'innovation et soutenir le développement du projet de réseau de plateformes technologiques « énergie-bâtiment ».



LE PROJET DE RESEAU DE PLATES-FORMES « BATIMENT ENERGIE »

Dans l'esprit des travaux du chantier « [Innovation](#) », le Plan Bâtiment porte le projet de création d'un réseau de plates-formes « bâtiment-énergie ». La création de ce réseau a pour objet de participer à la mutation du secteur du bâtiment et au développement d'un potentiel économique important sur le plan local. Les plates-formes structureraient au plan territorial, la démonstration, la création et le développement d'entreprises, la formation initiale et continue et le transfert de R&D. Il s'agit de développer entre cinq et dix plates-formes thématiques, de niveau européen et mondial, ayant vocation à fonctionner en réseau.

Au cours de l'année 2010, l'équipe permanente a identifié et rassemblé les différents porteurs de projets et partenaires associés. Il s'agit désormais de mobiliser les financements nécessaires au développement opérationnel de ces plates-formes et d'organiser leur fonctionnement en commun.



« Il est essentiel de recentrer l'innovation dans le secteur du bâtiment vers les besoins réels exprimés par tous les acteurs de la filière »

([Rapport Intermédiaire](#) – [Chantier Innovation](#))



TERRITORIALISER L'ACTION DU PLAN BÂTIMENT

Le [réseau Inter-clusters](#) favorise la déclinaison locale des objectifs du Grenelle dans le secteur du bâtiment. Depuis dix huit mois, les différents clusters liés à la performance énergétique, à l'éco-rénovation et à la construction durable, se rassemblent sous l'impulsion du Plan Bâtiment.

Ils constituent un réseau national d'échange et d'intelligence collective, composé de structures de différentes natures (clusters, organismes de développement économique, associations, collectivités, etc.). Répartis sur l'ensemble du territoire, les membres du réseau accompagnent les acteurs du bâtiment sur les problématiques de construction et d'aménagement durables et donnent localement l'impulsion adéquate.

Les clusters mènent différentes réflexions autour de la formation, de l'approche globale, des éco-matériaux qui permettent d'alimenter les travaux du comité. Le Plan Bâtiment Grenelle bénéficie ainsi de retours d'expériences utiles à l'ajustement des règles. Ce relais territorial précieux participe activement à la mutation écologique engendrée par le [Grenelle de l'Environnement](#).

Par ailleurs, chaque Direction Régionale de l'Équipement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), service déconcentré du Ministère, est particulièrement impliquée dans la déclinaison du volet « Etat exemplaire » et constitue la déclinaison locale institutionnelle du Plan Bâtiment.

Perspectives 2011

1^{ère} action commune de communication : un stand Inter-clusters au salon [Ecobat](#) du 3-5 mars 2011 à Paris





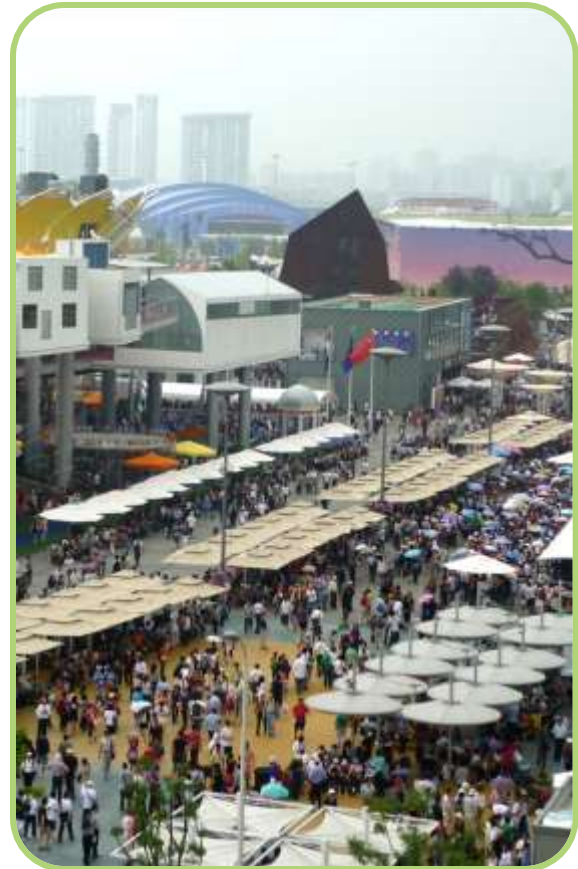
PROMOUVOIR LE PLAN BATIMENT A L'INTERNATIONAL

En s'appuyant sur un processus participatif inédit à cette échelle, le Grenelle de l'Environnement a constitué un moment unique dans l'histoire de notre pays et fait de la France un pays en pointe, au plan mondial, dans le domaine de l'efficacité énergétique des bâtiments.

L'année 2010 a ancré l'action du Plan Bâtiment dans une perspective de développement et de promotion internationale.

En participant à des conférences destinées aux délégations étrangères en visite en France et aux grands rendez-vous internationaux de la construction durable, le Plan Bâtiment contribue à développer le rayonnement international du Grenelle de l'Environnement.

Le Plan Bâtiment était notamment présent au salon [EcoBuild](#) (Londres – mars 2010), à la semaine Construction Durable du pavillon Rhône-Alpes à l'[Exposition Universelle de Shanghai](#) organisée par le [Pôle Innovations Constructives](#) (Shanghai - juin 2010), au congrès annuel d'[Italy GBC](#) (Bologne – octobre 2010), et a participé à une mission d'études dédiée à la construction passive (Innsbruck – novembre 2010).



Cette action s'est amplifiée avec la constitution de [France Green Building Council](#) (France GBC). Active depuis septembre 2010, France GBC est une association dont l'objet est principalement de porter la voix de la France à l'international.





Soutenue par le Plan Bâtiment Grenelle, elle vise à mobiliser l'ensemble du secteur de la construction autour de la généralisation de la qualité environnementale des bâtiments en France et pour un portage coordonné et fort de la position française à l'international dans ce domaine.

Elle rassemble ainsi acteurs publics et privés de la filière ainsi que les principaux certificateurs. Serge Grzybowski, président directeur général d'[Icade](#), qui est très impliqué dans les travaux du Plan Bâtiment (groupe « [Tertiaire privé](#) »), a été élu président de [France GBC](#). Philippe Pelletier est membre d'honneur de [France GBC](#).

Le lancement de France GBC a permis à la France d'être représentée au Congrès annuel de [World GBC](#), tenu cette année du 17 au 19 novembre à Chicago, Etats-Unis. Un après-midi a été consacré à la présentation de la politique et des actions françaises en faveur de la construction durable.

Le Plan Bâtiment apporte aussi son soutien à l'initiative « [Sustainable Building Alliance – SBA](#) » dans laquelle le [CSTB](#) participe activement aux côtés des plus grands organismes scientifiques et certificateurs internationaux du secteur du bâtiment. Les travaux de SBA tendent à rendre compatibles et à faire converger les principaux référentiels de certification.



WORLD GREEN BUILDING COUNCIL



Communication



Après une année 2009 de mise en place du Plan Bâtiment, l'année 2010 a été celle de la montée en puissance de l'action et d'une sensibilisation croissante de la société autour de la performance énergétique des bâtiments. La communication du Plan Bâtiment s'est donc amplifiée. Assurée par l'équipe permanente du comité, elle s'organise autour du site Internet, d'une relation permanente avec les médias et les membres du comité stratégique et par une présence dans les différentes manifestations thématiques.

PRESENT DANS LES GRANDS EVENEMENTS

Plusieurs fois par semaine, Philippe Pelletier et l'équipe permanente ont participé à de nombreux colloques, salons professionnels et conférences. Ces événements, publics ou privés, nationaux ou locaux, ont permis d'expliquer le Plan Bâtiment, d'échanger sur son avancée, de relayer le message de mobilisation du Grenelle et d'identifier les difficultés du terrain.



Inauguration de l'usine Isover - Saint Gobain à Chemillé

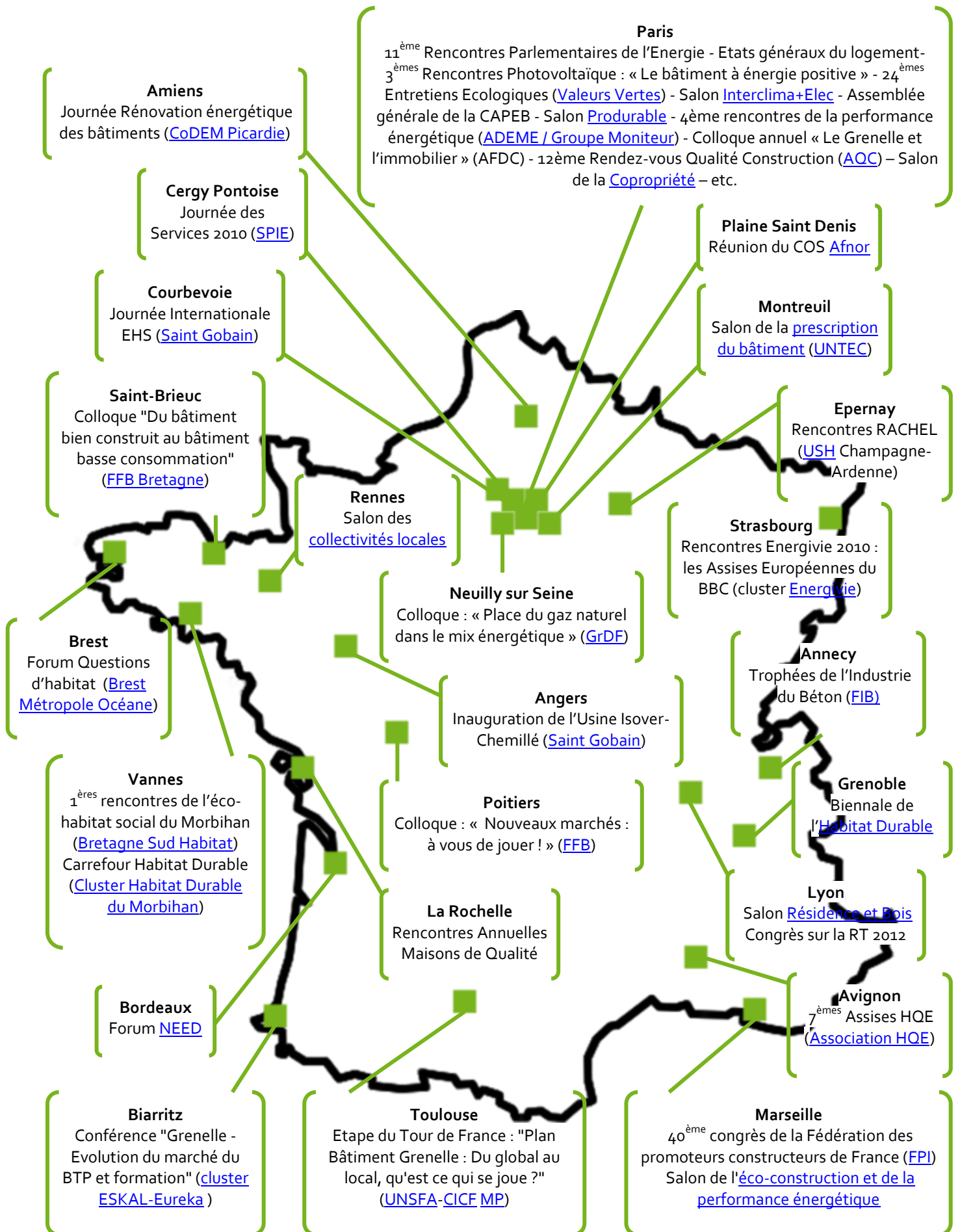
Le Tour de France du Plan Bâtiment

Lancé le 1^{er} octobre 2010, le Tour de France du Plan Bâtiment a vocation à mobiliser les acteurs régionaux de la construction et de l'immobilier autour de la performance énergétique des bâtiments, et informer professionnels et grand public, sur le déploiement du Grenelle de l'environnement. Chaque mois, Philippe Pelletier participe à un événement en région, organisé à l'initiative d'un ou plusieurs acteurs impliqués dans la mise en œuvre du Plan Bâtiment.

Le calendrier des prochaines étapes du Tour de France est disponible sur le site.



Lancement de Villavenir Rénovation (FFB) à Marcq-en-Baroeul





LE SITE INTERNET

Lancé fin 2009, le site Internet est géré par l'équipe permanente et constitue le principal outil de communication du Plan Bâtiment. Il a vocation à être le premier relais d'information sur les actions du Plan Bâtiment en retraçant les événements, les remises de rapports, les déplacements et la création de nouveaux groupes de travail.

La fréquentation du site est en augmentation constante et enregistre près de 120 000 visites en 2010. Il répond ainsi à un réel besoin d'information, de la part des particuliers et des professionnels. Les courriels adressés sur le site révèlent également un véritable intérêt de la part des collectivités territoriales.

www.plan-batiment.legrenelle-environnement.fr

Les sujets de la performance énergétique, de la construction et de la rénovation durable font l'objet d'un nombre croissant de sites Internet, tant à destination du grand public que des professionnels. C'est pourquoi, le site du Plan Bâtiment a été conçu comme un portail permettant de présenter les différents champs du programme d'amélioration de la consommation énergétique des bâtiments et de diriger l'internaute vers une information spécialisée sur les sites des différents organismes partenaires du Plan Bâtiment.

Différents [grands dossiers](#) thématiques permettent de dresser un panorama et une [carte de France](#) des projets exemplaires permet de faire connaître les projets innovants et réussis et de susciter l'envie auprès des maîtres d'ouvrage.



[Site référence sur la RT 2012](#)

Le site du Plan Bâtiment est référencé par le moteur de recherche Google comme la première source d'information sur la RT 2012 ! Ce sont plus de 500 personnes qui viennent quotidiennement s'informer sur la RT 2012 par ce moyen.



Annexes

1. Lettre de mission du Premier Ministre – 13 janvier 2009
2. Lettre de renouvellement de mission du Premier Ministre – 27 octobre 2010
3. Lettre de mission de Valérie Létard sur la reprise des travaux du comité de filière « Métiers du bâtiment »
4. Liste des organismes membres de l'assemblée du comité stratégique

Le Premier Ministre

Paris, le 13 JAN. 2009

Maître,

Le programme de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments constitue un chantier prioritaire du Grenelle de l'environnement.

De nombreuses mesures préconisées par les comités opérationnels du Grenelle de l'environnement ont trouvé leur traduction dans le projet de loi de programme relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, le projet de loi de transition environnementale et le projet de loi de finances pour 2009.

Dans ce cadre législatif, je souhaite désormais que ce programme entre rapidement dans une phase de mise en œuvre et de déploiement des mesures, tant au plan national qu'à celui des territoires.

Compte tenu des enjeux liés à ce programme, de sa complexité et de la multiplicité des acteurs, il me paraît indispensable que ce chantier fasse l'objet d'un pilotage spécifique par une personnalité de haut niveau.

Je souhaite vous charger de cette mission de pilotage, pendant une période reconductible de deux années, sous l'autorité du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, en lien avec le ministre du logement et de la ville.

Votre mission consistera à coordonner l'élaboration du plan d'action opérationnel, vous assurer de sa bonne exécution, mobiliser l'ensemble des acteurs notamment en contractualisant leurs engagements, assurer la concertation avec l'ensemble des parties prenantes, organiser l'information et la communication, et proposer les arbitrages nécessaires. Vous apporterez, en outre, votre concours à l'organisation du futur événement national voulu par le Président de la République sur les emplois nouveaux du développement durable.

Je vous demande d'accorder une attention toute particulière aux chantiers suivants qui me paraissent prioritaires :

- mise en place de l'éco-prêt à taux zéro ;
- élaboration de la réglementation thermique 2012 « bâtiment basse consommation » ;

Monsieur Philippe PELLETIER
Avocat
136 avenue des Champs-Élysées
75008 Paris

.../...

- contractualisation des objectifs avec les constructeurs, promoteurs, détenteurs de grands parcs immobiliers et bailleurs sociaux ;
- lancement du programme relatif aux bâtiments publics ;
- mobilisation des professionnels (recrutement, formation, qualification, ...) ;
- développement et amélioration du dispositif des certificats d'économie d'énergie.

Ce programme devra être conduit en prenant aussi en compte les objectifs d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

A cette fin, vous constituerez un comité stratégique composé des principaux acteurs, publics et privés. Le gouvernement demandera très prochainement aux préfets de région de constituer des comités locaux, en lien avec les comités régionaux de l'habitat, chargés d'impulser la mise en œuvre du programme au niveau territorial.

Le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et le ministère du logement et de la ville, avec le concours des établissements publics concernés, spécialement l'Ademe et l'Anah, mettront à votre disposition les moyens nécessaires, ainsi qu'une équipe projet, qui assurera en particulier le secrétariat permanent du comité stratégique. Les autres ministères concernés vous apporteront leur concours, en particulier, la direction générale des finances publiques et la direction générale du trésor et de la politique économique.

Concernant plus spécifiquement le volet « bâtiments publics », vous disposerez de l'assistance du ministère de l'intérieur, de l'outre mer et des collectivités territoriales, et l'équipe projet sera élargie à France Domaine.

Vous voudrez bien me rendre compte régulièrement de l'avancement de vos travaux. Je souhaiterais qu'un premier bilan d'étape puisse m'être présenté à la fin du premier trimestre 2009, et qu'un rapport de synthèse annuel des travaux puisse être remis.

En outre, afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre opérationnelle du programme et faciliter le dialogue avec les différentes parties prenantes, notamment le comité de suivi du Grenelle de l'Environnement, je vous invite à élaborer un tableau de bord des différentes actions à mener, en particulier sur les chantiers précités.

Je vous sais par avance gré de votre implication résolue en vue de la réussite de cette mission stratégique.

Je vous prie de croire, Maître, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



François FILLON

Maître,

Le programme de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments constitue un chantier prioritaire du Grenelle de l'environnement.

Depuis le lancement du Plan Bâtiment, dont je vous ai confié le pilotage en janvier 2009, un véritable élan a été donné à ce programme. Les lois Grenelle 1 et Grenelle 2 sont maintenant publiées et constituent une avancée majeure dans la déclinaison opérationnelle des engagements de notre pays. La nouvelle réglementation thermique (RT 2012), sans équivalent en Europe, généralise désormais les bâtiments basse consommation. Nos concitoyens commencent à s'approprier ce projet structurant, comme en témoignent la distribution, en un an, de plus de 120 000 éco-prêts à taux zéro et la rénovation de plus de 90 000 logements du parc social.

L'action que vous menez pour mobiliser l'ensemble des parties prenantes concernées autour du Plan Bâtiment du Grenelle de l'environnement a largement contribué à l'évolution des esprits, à l'implication accrue des acteurs et aux premiers succès enregistrés.

Cette dynamique doit être poursuivie et intensifiée, afin d'atteindre les objectifs du Grenelle de l'environnement. C'est pourquoi, je souhaite renouveler votre mission pour une période complémentaire de dix-huit mois, c'est-à-dire jusqu'au 31 juillet 2012.

Pendant cette nouvelle période, il vous appartiendra, de poursuivre les objectifs inscrits dans votre première lettre de mission et d'amplifier les actions déjà engagées.

*Monsieur Philippe PELLETIER
Avocat
Lefevre Pelletier et Associés
136 avenue des Champs-Élysées
75008 Paris*

Je vous demande d'apporter une attention toute particulière aux chantiers suivants :

- *le suivi de la mise en œuvre de la RT 2012 dont les textes sont publiés au Journal officiel de ce jour, son appropriation par les professionnels et son impact sur le marché et la qualité de la construction ;*
- *la montée en puissance recherchée de l'éco-prêt à taux zéro ;*
- *la mobilisation renforcée des acteurs publics et privés au titre de la rénovation de leur patrimoine, notamment à travers le déploiement de contrats exemplaires de performance énergétique ;*
- *l'émergence d'une offre organisée de rénovation énergétique dans les différents segments du parc immobilier ;*
- *le développement de la recherche et la diffusion de l'innovation ainsi que le soutien des initiatives visant à renforcer le financement des PME innovantes dans le secteur du bâtiment;*
- *l'amélioration de la confiance entre les professionnels de la construction et les utilisateurs des bâtiments, par la mise en cohérence de signes de qualité forts et lisibles ;*
- *le déploiement des actions sur l'ensemble du territoire, en lien avec les collectivités territoriales.*

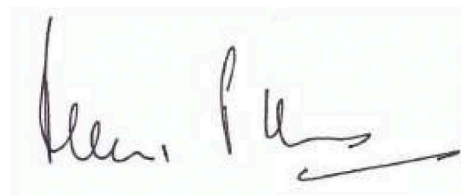
Vous vous attacherez à constituer les partenariats nécessaires avec les grands acteurs économiques et sociaux de notre pays, les différents secteurs de la filière du bâtiment et de l'immobilier, pour préparer les investissements de demain. Cette dynamique partenariale favorisera ainsi la mise en œuvre des priorités d'actions décidées par le Commissariat général à l'investissement.

Le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, et les établissements publics concernés, notamment l'Ademe, l'Anah et le Cstb, continueront de vous apporter les moyens nécessaires au déploiement de vos actions. Les autres ministères concernés vous apporteront leur concours, notamment le ministère de l'éducation nationale et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en vue de l'amélioration des dispositifs de formation de la filière du bâtiment. La direction générale des finances publiques et la direction générale du trésor continueront à vous apporter leur concours.

Concernant plus spécifiquement le volet « bâtiments publics », le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales et France Domaine, continueront de vous apporter l'assistance nécessaire.

Je vous sais par avance gré de poursuivre votre implication résolue au service de cette mission stratégique.

Je vous prie de croire, Maître, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



François FILLON



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NEGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

La secrétaire d'État
auprès du ministre d'État

Paris, le 20 AVR. 2010

Monsieur le Président,

Le Plan de mobilisation des filières et des territoires pour les métiers de la croissance verte présenté lors de la Conférence nationale du 28 janvier 2010 a reçu un accueil très favorable qui nous invite à prendre toutes les dispositions pour sa réalisation.

J'ai souhaité, lors du comité national de pilotage du 23 février 2010, que les comités de filières participent à la mise en œuvre du plan en poursuivant leurs travaux. Vous avez bien voulu accepter de continuer d'animer le comité consacré aux métiers du bâtiment. Je vous en remercie vivement.

Les échanges lors de cette même réunion ont conduit à définir les axes de réflexion prioritaires communs aux comités de filières.

Cette seconde phase doit permettre un approfondissement de l'identification des métiers, diplômes et formations qui doivent évoluer, en établissant un ordre de priorité. Ce travail prendra en compte la question essentielle de la formation des formateurs et enseignants et celle de la définition de socles communs de compétences en formation initiale et continue pour les professionnels appelés à travailler ensemble.

Alors que les premiers signes de sortie de crise apparaissent, je souhaiterais que chacun des comités de filière s'attache à proposer les priorités d'un plan d'adaptation des compétences pour les salariés en activité et pour les personnes en recherche d'emploi.

Au-delà de ces priorités communes en matière d'adaptation des formations cette nouvelle phase doit vous permettre d'engager les travaux sur des axes spécifiques identifiés dans le champ des métiers du bâtiment par votre rapport de décembre 2009. Vous pourrez ainsi notamment axer vos travaux sur la définition de nouveaux dispositifs de formation et les moyens de les territorialiser.

... / ...

Monsieur Philippe PELLETIER
Président du Comité de Filière
« BATIMENT »
Président du Comité Stratégique du Plan
Bâtiment
Cabinet Lefèvre, Pelletier & Associés
136 avenue des Champs Elysées
75008 PARIS

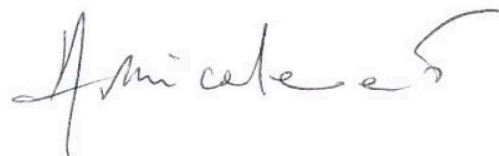
Enfin, votre comité pourrait faire des suggestions d'expérimentations ou de projets dont pourraient utilement s'inspirer les acteurs locaux souhaitant s'engager dans la mobilisation territoriale pour les métiers de la croissance verte.

Un premier bilan d'étape de cette deuxième phase sera présenté lors d'un comité national de pilotage réuni au cours du mois de juillet.

Le Commissariat Général au développement durable assurera, auprès de vous le secrétariat du comité, la synthèse des travaux en tant que rapporteur général et la coordination interministérielle des contributions utiles. Vous disposerez naturellement du concours des directions générales et des services du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer.

Si les orientations de cette nouvelle phase le rendaient nécessaire, vous pourriez naturellement proposer une évolution de la composition du comité de filière.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Valérie LÉTARD





Ils s'impliquent aux côtés du Plan Bâtiment, au sein du bureau du comité stratégique, de l'assemblée ou des groupes de travail :

ACADEMIE DES TECHNOLOGIES
ACCOR
ACXIOR CORPORATE FINANCE
AD VALOREM
AEW EUROPE
AFFINE
AGENCE D'URBANISME ET DE DEVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL DE L'AGGLOMERATION RENNAISE
AGENCE DE CONSOMMATION LOGEMENT ET CADRE DE VIE
AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE
AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT
AGENCE IMMOBILIERE GIGARO
AGENCE JACQUES FERRIER ARCHITECTURES
AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT
AGENCE NATIONALE POUR L'INFORMATION SUR LE LOGEMENT
AGENCE NATIONALE POUR LA RENOVATION URBAINE
AGENCE NICOLAS MICHELIN ET ASSOCIES
AGENCE POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT SOUTENABLE EN BOURGOGNE
AGENCE QUALITE CONSTRUCTION
AGENCE REGIONALE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'AMENAGEMENT DURABLES
AGGLOMERATION DES PORTES DE L'ISERE
AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL
ALLIANZ REAL ESTATE
AMBASSADE DE GRANDE-BRETAGNE
ANGERS LOIRE METROPOLE
APOGEE CONSTRUCTION ET CREATIONS BOIS
ARCHITECTES SANS FRONTIERES
ARCHITECTURE PELEGRIN
ARCHITECTURE STUDIO
ARCHITECTURES ANNE DEMIANS
ARTE-CHARPENTIER ARCHITECTES
ASAHI FLAT GLASS EUROPE
ASSEMBLEE DES CHAMBRES FRANCAISES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
ASSEMBLEE DES COMMUNAUTES DE FRANCE
ASSEMBLEE DES DEPARTEMENTS DE FRANCE
ASSEMBLEE NATIONALE
ASSEMBLEE PERMANENTE DES CHAMBRES DE METIERS ET DE L'ARTISANAT
ASSOCIATION ARCHITECTURE ET MAITRES D'OUVRAGE
ASSOCIATION BATIMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ASSOCIATION DE PROMOTION DE L'ENERGIE ELECTRIQUE
ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE SERVICES TECHNIQUES DEPARTEMENTAUX
ASSOCIATION DES DIRECTEURS IMMOBILIERS
ASSOCIATION DES INDUSTRIELS POUR LA PROMOTION DU TOIT EN PENTE
ASSOCIATION DES INDUSTRIES DE PRODUITS DE CONSTRUCTION
ASSOCIATION DES INGENIEURS EN CLIMATIQUE, VENTILATION ET FROID
ASSOCIATION DES INGENIEURS TERRITORIAUX
ASSOCIATION DES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS
ASSOCIATION DES MAIRES DE France



ASSOCIATION DES REGIONS DE FRANCE
ASSOCIATION ECONOMISTES DE LA CONSTRUCTION
ASSOCIATION ENERGIES RENOUVELABLES ET EFFICACITE ENERGETIQUE
ASSOCIATION FRANCAISE DE L'IMMOBILIER LOGISTIQUE
ASSOCIATION FRANCAISE DE NORMALISATION
ASSOCIATION FRANCAISE DES SOCIETES DE PLACEMENT IMMOBILIER
ASSOCIATION INTERNATIONALE RURALITE ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT
ASSOCIATION INVEN'TERRE
ASSOCIATION JURASIENNE POUR LES ENERGIES NOUVELLES ET ALTERNATIVES
ASSOCIATION LYONNAISE DE GESTION ET D'ORGANISATION DES ENTREPRISES
ASSOCIATION MAISONS DE QUALITE
ASSOCIATION NATIONALE DES ARCHITECTES DES BATIMENTS DE FRANCE
ASSOCIATION NATIONALE DES COLLECTIVITES, DES ASSOCIATIONS ET DES ENTREPRISES POUR LA GESTION DES DECHETS, DE L'ENERGIE, ET DES RESEAUX DE CHALEUR
ASSOCIATION NATIONALE DES VILLES ET DES PAYS D'ART ET D'HISTOIRE
ASSOCIATION POUR LA CERTIFICATION DES EQUIPEMENTS INDUSTRIELS ET APPAREILS DOMESTIQUES DE CHAUFFAGE, REFROIDISSEMENT, CONDITIONNEMENT ET TRAITEMENT D'AIR
ASSOCIATION POUR LA HAUTE QUALITE ENVIRONNEMENTALE DES BATIMENTS
ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITAT ECOLOGIQUE
ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES PRODUITS MINCES REFLECHISSANTS & SYNDICAT NATIONAL DES ECRANS DE SOUS-TOITURE
ASSOCIATION POUR LA QUALITE DU CONFORT THERMIQUE
ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DE L'ENERGIE SOLAIRE
ASSOCIATION PROMOBOIS
ASSOCIATION PROMOTION ET DEVELOPPEMENT DE LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE DANS LES OPERATIONS DE BATIMENT ET D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ASSOCIATION QUALITE CONSTRUCTION
ASSOCIATION REGIONALE DES ORGANISMES SOCIAUX POUR L'HABITAT EN AQUITAINE
ASSOCIATION REGIONALE POUR L'HABITAT
ASSOCIATION TECHNIQUE ENERGIE ENVIRONNEMENT
ASTER ENGINEERING
AXA REIM – REAL ESTATE INVESTMENT MANAGERS
BAKER & MCKENZIE
BANQUE CENTRALE EUROPEENNE
BANQUE NATIONALE DE PARIS PARIBAS
BANQUE POPULAIRE CAISSE D'EPARGNE
BANQUE SOLFEA
BATIGERE – QUADRAL
BATIR SAIN
BHMR-GROUPE BAZIN ENTREPRISES-CMS
BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE
BOUYGUES IMMOBILIER
BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES ET MINIERES
BUREAU VERITAS – COPREC CONFEDERATION DES ORGANISMES INDEPENDANTS TIERCE PARTIE DE PREVENTION, DE CONTROLE ET D'INSPECTION
CABINET AVOCAT, PARDIEU & BROCAS
CABINET BRIDOT WILLERVAL
CABINET DE CONSEIL ET D'INGENIERIE INDEPENDANT SPECIALISE DANS LA MAITRISE DE L'ENERGIE ET DU CARBONE DES BATIMENTS
CAISSE DES DEPOTS
CALVADOS STRATEGIE
CAP TERRE



CAPENERGIES
CAPITAL & CONTINENTAL
CARDONNEL INGENIERIE ET THERMIQUE
CASINO DEVELOPEMENT
CATELLA
CELIO
CENA INGENIERIE
CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHE DE L'INDUSTRIE DU BETON
CENTRE DE FORMATION DE LA PROFESSION BANCAIRE
CENTRE DE RESSOURCES QUALITE ENVIRONNEMENTALE DU CADRE BATI LANGUEDOC - ROUSSILLON
CENTRE NATIONAL D'INNOVATION POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET L'ENVIRONNEMENT DANS LES PETITES ENTREPRISES
CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT
CENTRE TECHNIQUE DE MATERIAUX NATURELS DE CONSTRUCTION
CENTURY 21
CERTIFICATION POUR LES ACTEURS DE LA CONSTRUCTION
CERTIFICATION QUALITE EN MAISONS INDIVIDUELLES
CERTIFICATION QUALITE LOGEMENT – ASSOCIATION QUALITE LOGEMENT
CHAMBRE DE COMMERCE FRANCO-ALLEMANDE
CHAMBRE DE L'INGENIERIE ET DU CONSEIL DE FRANCE CONSTRUCTION
CHAMBRE DES DIAGNOSTIQUEURS FNAIM
CHAMBRE DES NOTAIRES
CHAMBRE SYNDICALE DES ENTREPRISES D'EQUIPEMENT ELECTRIQUE
CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
CHAUFFAGE FIOUL
CLUB DE L'AMELIORATION DE L'HABITAT
CLUB DES DIRECTEURS DU DEVELOPPEMENT DURABLE
CLUB DES SERVICES D'EFFICACITE ENERGETIQUE
CLUSTER BATIMENT ECONOMIE
CLUSTER ECOENERGIES
CLUSTER ECOHABITAT
CMB ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION COORDINATION
COLDWELL ET BANKER RICHARD ELLIS EXPERTISE
COMITE DE LIAISON ENERGIES RENOUVELABLES
COMMISARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES
COMMISSION DE REGULATION DE L'ENERGIE
COMPAGNONS BATISSEURS
CONFEDERATION DES ARTISANS ET DES PETITES ENTREPRISES DU BATIMENT
CONFEDERATION DES ORGANISMES INDEPENDANTS TIERCE PARTIE DE PREVENTION, DE CONTROLE ET D'INSPECTION
CONFEDERATION DU NEGOCE BOIS - MATERIAUX
CONFEDERATION FRANCAISE DE L'ENCADREMENT – CONFEDERATION GENERALE DES CADRES
CONFEDERATION GENERALE DU PATRONAT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES
CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL – FEDERATION NATIONALE DES CHEMINOTS
CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL – FORCE OUVRIERE
CONFEDERATION NATIONALE DES ADMINISTRATEURS DE BIENS ET SYNDICS DE COPROPRIETE
CONFEDERATION NATIONALE DU LOGEMENT
CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'IMMOBILIER DE L'ETAT
CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE CERTIFIE
CONSEIL FORMATION ACCOMPAGNEMENT RESSOURCES HUMAINES
CONSEIL NATIONAL DE L'HABITAT



CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES
CONSEIL NATIONAL DES CENTRES COMMERCIAUX
CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES ILE-DE-FRANCE
CONSEIL SUPERIEUR DU NOTARIAT
CONSTRUCTION DURABLE ET ECO MATERIAUX
CONSTRUCTION DURABLE ET PERFORMANCE ENERGETIQUE EN AQUITAINE
CONSTRUCTION INDUSTRY DEVELOPMENT BOARD MAISONS INDIVIDUELLES
CONSULTING IN THE PUBLIC INTEREST
CONTROL HABITAT
CREATION DEVELOPPEMENT D'ECO-ENTREPRISES
CREDIT AGRICOLE
CREDIT COOPERATIF
CREDIT FONCIER
CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE
CREDIT MUTUEL
CREDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES
CUSHMAN & WAKEFIELD EXPERTISE
DALKIA
DARTY
DEBENHAM THOUARD ZADELHOFF FRANCE
DELOITTE
DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES DANS LE BATIMENT ET L'INDUSTRIE
DEXIA CREDIT LOCAL
DOMOFINANCE
ECLAREON ENERGIES RENOUVELABLES
ECO-ENERGIES
ECOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSEES
ECOLE SUPERIEURE DES TRAVAUX PUBLICS
EDEN INGENIERIE
EFFINERGIE
EKOPOLIS POLE DE RESSOURCES FRANCILIEN POUR L'AMENAGEMENT ET LA CONSTRUCTION DURABLES
ELAN - BOUYGUES CONSTRUCTION MANAGEMENT DE PROJETS BATIMENT IMMOBILIER TELECOMS ET RESEAUX
ELECTRICITE DE FRANCE
ENEOS
ERNST & YOUNG
ESKAL-EUREKA
ESPACE AQUITAIN CONSTRUCTIONS DURABLES
ESTER TECHNOPOLE
EUROPE ET ENVIRONNEMENT
EUROPEAN RENEWABLE ENERGY COUNCIL
EUROSIC SOCIETE FONCIERE COTEE DU GROUPE BPCE
EXPANSIEL - GROUPE VALOPHIS
EXPRIMM FACILITY MANAGEMENT OPERATEUR DE SERVICES A L'IMMOBILIER
FACEO
FEDERATION BATIMENT MATERIAUX TRAVAUX PUBLICS
FEDERATION BANCAIRE FRANCAISE
FEDERATION D'ASSOCIATIONS DE SOLIDARITE / FEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS D'ACCUEIL ET DE REINSERTION
FEDERATION DE L'INDUSTRIE DU BETON
FEDERATION DES ASSOCIATIONS POUR LA PROMOTION ET L'INSERTION PAR LE LOGEMENT



FEDERATION DES INDUSTRIES ELECTRIQUES, ELECTRONIQUES ET DE COMMUNICATION
FEDERATION DES PACT BATISSEURS DE SOLIDARITES POUR L'HABITAT
FEDERATION DES PROMOTEURS IMMOBILIERS
FEDERATION DES SALARIES DE LA CONSTRUCTION, DU BOIS ET DE L'AMENAGEMENT
FEDERATION DES SERVICES ENERGIE ENVIRONNEMENT
FEDERATION DES SOCIETES IMMOBILIERES ET FONCIERES
FEDERATION FRANCAISE DE CONSTRUCTEURS DE MAISONS INDIVIDUELLES
FEDERATION FRANCAISE DES SOCIETES D'ASSURANCES
FEDERATION FRANCAISE DES TUILES ET BRIQUES / FEDERATION FRANCAISE DU TRAITEMENT DES BOIS
FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT
FEDERATION FRANÇAISE DU NEGOCE DE BOIS
FEDERATION HABITAT & DEVELOPPEMENT
FEDERATION INTERPROFESSIONNELLE DU DIAGNOSTIC IMMOBILIER
FEDERATION NATIONALE DES AGENTS IMMOBILIERS
FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIVITES CONCEDANTES ET REGIES : SERVICES PUBLICS LOCAUX DE L'ENERGIE, DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT
FEDERATION NATIONALE DES CONSEILS D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT
FEDERATIONS DES SYNDICATS COOPERATIFS DE COPROPRIETE
FINANCE & DEVELOPPEMENT DURABLE
FONCIERE DES REGIONS - BUREAU FRANCE
FONDATION ABBE PIERRE
FONDATION BATIMENT ENERGIE
FONDATION NICOLAS HULOT POUR LA NATURE ET L'HOMME
FONDIS ELECTRONIQUE
FONDS D'AIDE AUX LOCATAIRES ET PROPRIETAIRES OCCUPANTS
FRANCE DOMAINE
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT
GAZ DE FRANCE SUEZ
GAZ RESEAU DISTRIBUTION FRANCE
GECINA
GENERAL ELECTRIC
GENERALE DE SANTE
GENERALI IMMOBILIER
GLOBE 21
GRANDS TRAVAUX DE MARSEILLE BATIMENT AGENCE REHABILITATION
GREEN LABEL CONSULTING
GREENPEACE FRANCE
GROUPAMA IMMOBILIER
GROUPE AMENAGEMENT, RECHERCHE, POLE D'ECHANGES
GROUPE ARCADE PROMOTION
GROUPE BUET IMMOBILIER - FNAIM FEDERATION NATIONALE DES AGENTS IMMOBILIERS
GROUPE CAHORS
GROUPE CAISSE D'EPARGNE – USH UNION SOCIALE POUR L'HABITAT
GROUPE CONSULTATIF DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA COMMISSION EUROPEENNE
GROUPE FEAU-DAUCHEZ
GROUPE IMMOBILIER ARC
GROUPE LOGEMENT FRANÇAIS
GROUPE SIA
GROUPE SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE
GROUPE THALES
GROUPE VINCI



GROUPEMENT DES FABRICANTS DE MATERIELS DE CHAUFFAGE CENTRAL PAR L'EAU CHAUDE ET DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE – UNION SYNDICALE DES CONSTRUCTEURS DE MATERIELS AERAIQUES, THERMIQUES, THERMODYNAMIQUES ET FRIGORIFIQUES

GROUPEMENT DES INDUSTRIES DE L'EQUIPEMENT ELECTRIQUE, DU CONTROLE COMMANDE ET DES SERVICES ASSOCIES

GROUPEMENT POUR L'ETUDE DE FOURS ET OUTILS SOLAIRES, ASSISTANCE EN TECHNOLOGIES APPROPRIEES

GROUPEMENT TECHNIQUE FRANÇAIS DE L'IGNIFUGATION

HABITAT ET DEVELOPPEMENT

HABITAT ET HUMANISME

HAUT COMITE POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES

HAUT CONSEIL DE LA SANTE PUBLIQUE

HINES FRANCE

HSBC HONG KONG ET SHANGHAI BANKING CORPORATION

ICADE-ARCOBA – CAISSE DES DEPOTS

ICOMOS FRANCE CONSEIL INTERNATIONAL DES MONUMENTS ET DES SITES

IMMOBILIER DURABLE CONSEIL

IMMOSTAT STATISTIQUES IMMOBILIERES

INIT ENVIRONNEMENT

INSTITUT D'ETUDES JURIDIQUES

INSTITUT FRANÇAIS DE L'EXPERTISE IMMOBILIERE

INSTITUT FRANÇAIS POUR LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DU BATIMENT - EIFFAGE

INSTITUT NATIONAL DE L'ENERGIE SOLAIRE EDUCATION

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES

INTERMUNDIS

IOSIS GROUP INGENIERIE DU BATIMENT ET DU GENIE CIVIL NUCLEAIRE / INDUSTRIEL

IPD FRANCE INVESTMENT PROPERTY DATABANK

ISOLONS LA TERRE CONTRE LE CO₂

ISOVER FRANCE

IZEO SARL

JARDILAND

JONES LANG LASALLE SAS

KENTUCKY FRIED CHICKEN FRANCE

LA BANQUE POSTALE

LA MAISON DE L'ECOLOGIE

LA POSTE IMMOBILIER

LAFARGE CEMENTS

LAIR ROYNETTE ARCHITECTES

LE CREDIT LYONNAIS

LEADER EUROPEEN DE L'IMMOBILIER COMMERCIAL

LES 7 VENTS DU COTENTIN

LES AMIS DE LA TERRE

LHOIST CONSTRUCTION

LIGUE ROC

L'OREAL

LORRAINE QUALITE ENVIRONNEMENT

LOT DEVELOPPEMENT INDUSTRIE

MAISONS DE QUALITE

MAISONS PASSIVES

MAISONS PAYSANNES DE FRANCE

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

MINISTERE DE LA DEFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS



MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTES
MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT
MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION
MINISTERE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME DE L'ETAT
MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTE
MOUVEMENT DES ENTREPRISES DE FRANCE
MOUVEMENT EUROPEEN DE LA RURALITE
NEGOCE BOIS MATERIAUX
NEXITY LOGEMENT
NOVETHIC
OBSERVATOIRE REGIONAL DE L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE
OFI PRIVATE EQUITY
ORDRE NATIONAL DES ARCHITECTES
ORGANISATION PROFESSIONNELLE DE L'ARCHITECTURE ET DE LA MAITRISE D'ŒUVRE EN BATIMENT
ORGANISME PROFESSIONNEL DE QUALIFICATION DE L'INGENIERIE INFRASTRUCTURE, BATIMENT, INDUSTRIE
ORY ARCHITECTURE
P2I SEENERGIE
PAGES ENERGIE
PEGASE PARTNERS GROUPE
PERFORMANCE MANAGEMENT PARTNER CONSEIL
PERICLES DEVELOPPEMENT
PERIFEM ASSOCIATION TECHNIQUE DU COMMERCE ET DE LA DISTRIBUTION
PETITS FRERES DES PAUVRES
PITCH PROMOTION
POLE BATIMENTS DURABLES MEDITERRANEENS
POLE CONSTRUCTION RESSOURCES ENVIRONNEMENT AMENAGEMENT ET HABITAT DURABLES
POLE ENERGIE
POLE ENERGIVIE
POLE NATIONAL DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE
POLE XYLOFUTUR PRODUITS ET MATERIAUX DES FOREST CULTIVEES
POUGET CONSULTANTS
PROCIVIS ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE
QUALIBAT
RABO BOUWFONDS
REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS
RESEAU DES ACTEURS DE LA PAUVRETE ET DE LA PRECARITE ENERGETIQUE DANS LE LOGEMENT
RHONE ALPES ENERGIE
SAINT GOBAIN
SB ALLIANCE SUSTAINABLE BUILDING ALLIANCE
SCHNEIDER ELECTRIC
SECOURS CATHOLIQUE
SENAT
SHV GAS
SITQ
SOCIETE AUDOISE ET ARIEGOISE DE LOGEMENTS HLM
SOCIETE D'ASSET MANAGEMENT SPECIALISEE DANS LE DOMAINE DE L'IMMOBILIER
SOCIETE DE COMMERCIALISATION ET DE GESTION POUR L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE
SOCIETE DE CONSTRUCTION GENERALE ET DE PRODUITS MANUFACTURES



SOCIETE DE CONTRÔLE TECHNIQUE ET D'EXPERTISE DE LA CONSTRUCTION – CONFEDERATION DES ORGANISMES INDEPENDANTS DE PREVENTION, DE CONTROLE ET D'INSPECTION

SOCIETE DE GESTION DU FONDS DE GARANTIE DE L'ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE

SOCIETE DE PROMOTION IMMOBILIERE

SOCIETE FONCIERE IMMOBILIERE ET DE LOCATION

SOCIETE GENERALE

SOCIETE GENERALE CORPORATE & INVESTMENT BANKING

SOCIETE GENERALE INTENSIVE ENERGY CONSUMPTION MANAGEMENT SYSTEM

SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE – CDC CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

SOCIETE PARISIENNE POUR L'INDUSTRIE ELECTRIQUE

SOCIETE POUR LA GESTION DE L'ENTREPRISE ET TRAITEMENT DE L'INFORMATION

SOCIETES COOPERATIVES DE PRODUCTION DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

SONORISATION INDUSTRIELLE POUR PROFESSIONNELS

SYNDICAT DES ENERGIES RENOUVELABLES

SYNDICAT DES ENTREPRISES DE GENIE ELECTRIQUE ET CLIMATIQUE

SYNDICAT FRANÇAIS DE L'INDUSTRIE CIMENTIERE

SYNDICAT NATIONAL DE LA CONSTRUCTION DES FENETRES, FACADES ET ACTIVITES ASSOCIEES

SYNDICAT NATIONAL DES FABRICANTS DE LAINES MINERALES

SYNDICAT PROFESSIONNEL ENTREPRISE GENERALE DE FRANCE

SYNTEC INGENIERIE

TARKETT

TECHNOLOGIES ENERGIES NOUVELLES ENERGIES RENOUVELABLES

TERREAL LEADER DANS LES MATERIAUX DE CONSTRUCTION EN TERRE CUITE

THE ROYAL INSTITUTION OF CHARTERED SURVEYORS

TRIBU ENERGIE

UNION CLIMATIQUE ET FRIGORIFIQUE UNION CLIMATIQUE DE FRANCE – FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT

UNION DES ASSOCIATIONS D'AIDE, DE SOINS ET DE SERVICES A DOMICILE

UNION DES CONSTRUCTEURS IMMOBILIERS – FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT

UNION DES ENTREPRISES ET DES SALARIES POUR LE LOGEMENT

UNION DES MAISONS FRANCAISES

UNION DES SYNDICATS DE L'IMMOBILIER

UNION EUROPEENNE DES PROMOTEURS CONSTRUCTEURS

UNION FEDERALE DES CONSOMMATEURS QUE CHOISIR

UNION FRANCAISE DE L'ELECTRICITE

UNION FRANCAISE DES INDUSTRIES PETROLIERES

UNION NATIONALE DE LA PROPRIETE IMMOBILIERE

UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES

UNION NATIONALE DES CENTRES COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX D'ACTION SOCIALE

UNION NATIONALE DES ECONOMISTES DE LA CONSTRUCTION

UNION NATIONALE DES SYNDICATS FRANÇAIS D'ARCHITECTES

UNION NATIONALE INTERFEDERALE DES ŒUVRES ET ORGANISMES PRIVES SANITAIRES ET SOCIAUX

UNION SOCIALE POUR L'HABITAT

UNITED KINGDOM TRADE & INVESTMENT

VALOPHIS OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAL DE MARNE

VEOLIA DALKIA

VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

WORLD WILDLIFE FUND FRANCE

YOUNGSTONE



Pour en savoir plus :
www.plan-batiment.legrenelle-environnement.fr

CONTACTS

Anne-Lise Deloron – Relations extérieures et institutionnelles

01 40 81 33 05

anne-lise.deloron@developpement-durable.gouv.fr

Florian Rollin – Chargé de mission

01 40 81 92 09

florian.rollin@developpement-durable.gouv.fr

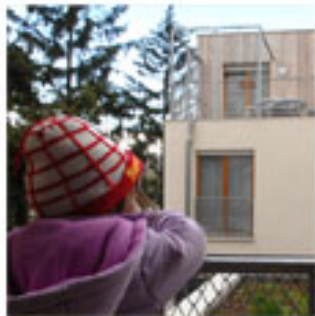
Rédaction : Mission Plan Bâtiment Grenelle

Conception : Mission Plan Bâtiment Grenelle

Crédits photos : Médiathèque de la DGALN – Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (Arnaud Buisson, Laurent Mignaux, Bernard Suard)

Impression : Bialec - Centre Scientifique et Technique du Bâtiment – Février 2011





Plan Bâtiment Grenelle
Grande Arche, Paroi Sud 92055 La Défense Cedex
Tél : (33) 01 40 81 90 93
www.plan-batiment.legrenelle-environnement.fr

